

FRANÇOIS REITEL • LUCIEN ARZ

Montigny lès Metz



Editions Serpenoise

✓

FRANÇOIS REY 801266 ARZ

93

Montigny lès Metz

4° Lk⁷
61943

Editions Serpenoise

12, B.N. 2-87893-02-2
B.P. 99 57014 Metz Cedex
© Editions Serpenoise 64

FRANÇOIS REITEL • LUCIEN ARZ

Montigny lès Metz

Illustrations originales de Daniel Picard

Editions Serpenoise

DL-26041990-10434

FRANÇOIS REITEL - LUCIEN ARS

Montigny les Metz

Illustrations originales de Daniel Picard

Editions Serepnoise



PRÉFACE

Montigny a-t-elle bien une histoire qui mérite d'être contée ? Cette histoire n'est-elle pas que le reflet de celle de la ville-centre ?... me demanda-t-on lorsque je suggérai que soit écrite l'histoire de notre cité.

La réponse à ces seules questions me paraissait justifier une tentative. Mais aussi, pour que soit assurée la définition d'un avenir que nous voulons fidèle à nos racines, il fallait que quelques chercheurs, tels des archéologues, fouillent les couches successives de notre passé récent et lointain.

Constituter l'inventaire de notre héritage appelait deux exigences : celle de la science dans la recherche et celle de la sensibilité dans l'expression.

Aussi, décidions-nous de confier l'étude et la rédaction de l'histoire de Montigny à des spécialistes doués de ces qualités : d'une part à M. François Reitel, docteur d'Etat, directeur du département de géographie de l'Université de Metz, Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Metz ; d'autre part à un enfant de Montigny, M. Lucien Arz, agrégé d'histoire-géographie, qui enseigne cette discipline aux élèves instituteurs de l'Ecole Normale ; enfin à M. Daniel Picard, talentueux professeur d'arts plastiques à l'Ecole Normale, qui a su, en l'absence de sources anciennes, faire revivre sous forme d'illustrations originales quelques grands moments de la vie communale. De nombreuses personnes ont apporté leur concours et ont permis que cet ouvrage soit enrichi de documents précieux, de cartes postales anciennes et de photographies rares qui sont des éléments émouvants de notre patrimoine. Qu'ils soient tous ici chaleureusement remerciés pour leur cœur et leur talent.

A présent, cette œuvre est sous vos yeux : l'histoire est riche, plus dense encore que nous ne l'imaginions. Les auteurs n'ont pas seulement relaté la « grande » histoire des personnages illustres et des hauts lieux.

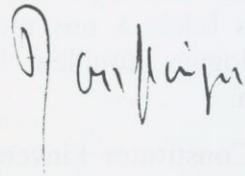
Montigny-lès-Metz

Ils se sont appliqués également à apporter les anecdotes révélatrices de la vie concrète et quotidienne des Montigniens eux-mêmes qui ont fait Montigny.

En conquérant progressivement leur ville, les Montigniens ont forgé leur identité et ont écrit leur histoire. Une histoire souvent étonnante, dont la lecture est passionnante.

Exprimant sa mémoire, Montigny affirme plus encore aujourd'hui son énergie historique et son aspiration naturelle à être une ville moderne, en développement aussi bien démographique qu'économique, une ville responsable de son propre destin. Elle apporte ainsi généreusement sa contribution à l'histoire actuelle de notre région.

C'est ce nouvel héritage que nous devons ensemble aujourd'hui bâtir à Montigny, avant de le transmettre à notre tour.



Raymond Doerflinger

Maire de Montigny-lès-Metz

INTRODUCTION

Bien que selon le toponyme, Montigny-lès-Metz figure parmi les vieilles communes de Moselle, retracer son histoire n'était pas chose aisée. D'une part, parce que les documents anciens sont relativement parcimonieux et dispersés. D'autre part, parce que l'actuelle commune résulte de la fusion de deux communes : Saint-Privat et Montigny proprement dit. L'histoire et les structures de ces deux entités sont très différentes, par bien des aspects. Cela se voit encore de nos jours, à travers le paysage urbain. Mais, comme pour compliquer les choses, d'autres facteurs sont intervenus au fil des siècles.

La proximité de Metz a toujours été déterminante, de l'époque romaine à nos jours. Les facteurs mentaux n'ont pas été les moindres. C'est à Saint-Privat et dans les grandes fermes isolées qu'au xv^e siècle, les protestants pourchassés à Metz se réfugient pour pratiquer leur culte. L'implantation à Montigny du monastère des Bénédictines de Saint-Antoine de Padoue se place dans le cadre de la politique de contre-réforme pratiquée par l'Eglise. La proximité des puissantes fortifications de Metz entraîne, petit à petit, la militarisation de l'espace montignien. A partir du xix^e siècle, un troisième élément marquera, profondément, ce dernier : l'arrivée du chemin de fer et la création des ateliers. Ainsi, aspect religieux, aspect militaire et aspect ferroviaire constituent une trilogie sans laquelle on ne peut comprendre l'évolution de la ville de Montigny.

Certaines époques verront la relance de l'un ou l'autre de ces trois éléments. Pour le facteur religieux, c'est le Second Empire avec l'implantation du Petit Séminaire (Jean XXIII). En ce qui concerne les chemins de fer, l'évolution technique a provoqué de nombreuses mutations qui se sont répercutées sur les ateliers créés dans les années 1850. Les grandes étapes de cette évolution se situent à la jonction des xix^e et xx^e siècles, pendant la période de l'entre-deux-guerres, et, après la reconstruction menée à bien dès 1949, à la fin des années 1960 (fin de la traction à vapeur) et les années 1970 (les tâches d'entretien du matériel deviennent prépondérantes). Après 1871, la construction des casernes, forts et autres dispositifs militaires accentueront la militarisation de l'espace communal. La période 1871-1918, qui fait de Montigny une commune frontalière, devient ainsi capitale pour la compréhension de l'histoire. Involontairement, la ville de Montigny est englobée dans le plus vaste système défensif du monde. Malgré, ou à cause de cela, les autorités allemandes pratiquent une politique d'urbanisation qui doit faire changer les structures et les paysages. Le retour à la France en 1918, l'annexion au III^e Reich de 1940-1944, le nouveau retour à la France après 1944 ont entraîné des bouleversements dont on voit encore les conséquences.

Examinée sous ses aspects européens, voire mondiaux, l'histoire de Montigny devient complexe et passionnante. Mais les auteurs n'ont pas voulu se cantonner dans la grande Histoire, dans les généralités. Par la citation de « faits divers », de faits isolés, ils ont voulu rappeler que la vie des habitants, des administrateurs et autres responsables, était aussi faite de choses simples vécues au quotidien, mais qui, juxtaposées, donnent le cadre de vie de toute la société communale. L'histoire d'une commune, c'est l'histoire de tous ses habitants vivant dans des institutions qui ne cessent d'évoluer.

Les auteurs remercient M. Raymond DOERFLINGER, maire, et les conseillers municipaux de Montigny-lès-Metz de leur avoir confié la charge de rédiger cette étude. Leurs remerciements vont aussi à tous ceux qui leur ont facilité la tâche et ont apporté leur contribution à cet ouvrage : M. ZIMMER, ancien secrétaire général de la mairie de Montigny, et son successeur M. GEISLER, qui leur ont donné accès aux archives communales ; la Direction régionale des travaux du Génie militaire et particulièrement M. GEOFFROY, les Archives départementales, et les Archives de la Ville de Metz, qui leur ont ouvert leurs dossiers ; M^{me} Danielle MEDDAHL, ingénieur au Centre d'études géographiques de l'Université de Metz, a dessiné les cartes ; M. Daniel PICARD, professeur d'arts plastiques à l'École Normale de Montigny-lès-Metz, est l'auteur des illustrations originales ; M. Claude WANLIN a assuré la coordination générale et la recherche iconographique ; les Musées de Metz, le journal *Le Républicain Lorrain*, les ateliers S.N.C.F., M^{me} SIEGWART, MM. de BUSSON, GOURLOT, BECKER, SCHMITT, FIATTE et « les Amis du Vieux Montigny » ont gracieusement mis leurs collections à leur disposition.

Lucien ARZ

*Agrégé de l'Université
Professeur à l'École Normale d'Instituteurs
de Montigny-lès-Metz*

François REITEL

*Professeur à l'Université de Metz
Doyen de la Faculté des Lettres
et des Sciences humaines*



(Cliché Christian Legay).

1

UN SITE ANCIENNEMENT OCCUPÉ : DE LA PRÉHISTOIRE À L'ÉPOQUE MODERNE



© Centre d'histoire de Metz

UN SITE ANCIENNEMENT OCCUPÉ : DE LA PRÉHISTOIRE

La grande Victoire ailée, découverte en 1881 dans la « sablière Mey » (en contrebas de l'actuelle sur Saint-André), est une des plus belles sculptures antiques découvertes dans la région

Entre Seille et Moselle : le territoire communal dans la dépression liasique

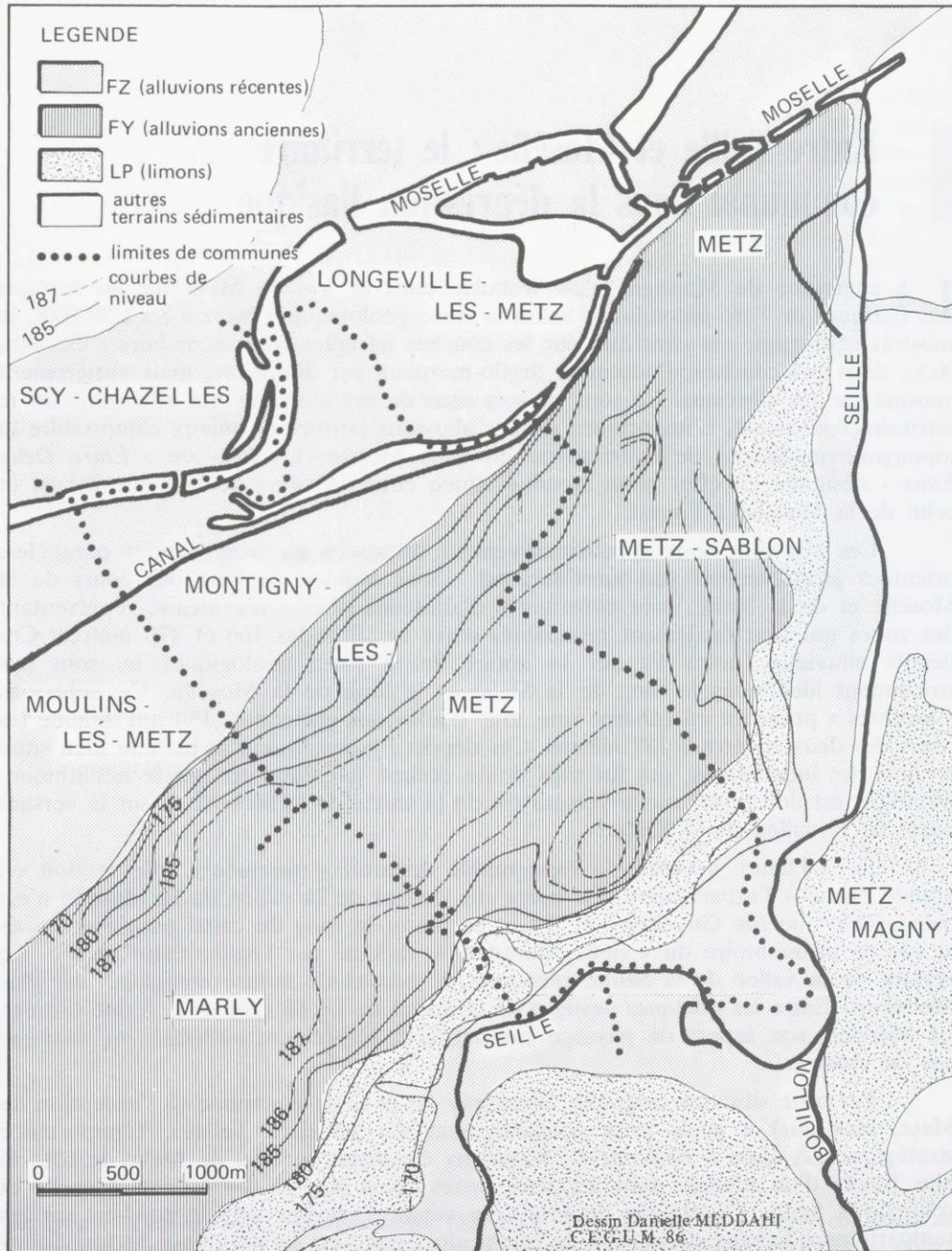
La commune de Montigny s'est installée dans le Val de Metz sur les terrains liasiques de l'ère secondaire. Selon la carte géologique « Metz » au 1/50 000^e, le substrat géologique est constitué par les couches liasiques (ère secondaire : 13c, 14b, 14c) ; dans ces couches, l'ensemble argilo-marneux est dominant, mais entièrement masqué par les alluvions. Ce sont les sols issus de ces alluvions qui affleurent sur le territoire communal. L'importance de ces alluvions permet de mieux comprendre la toponymie médiévale de cette partie du Pays Messin. L'« Ile » ou « *Entre Deux Eaux* » désignait en effet cette étendue située entre le cours de la Seille à l'est et celui de la Moselle à l'ouest.

Les alluvions sont approximativement disposées en trois bandes parallèles, orientées grossièrement sud-ouest/nord-est. Deux bandes, le long des cours de la Moselle et de la Seille, sont constituées d'alluvions dites « récentes », représentant des zones qui sont facilement inondables entre les altitudes 166 et 170 mètres. Ces dépôts alluviaux (notés Fz sur la notice de la carte géologique) ne sont pas strictement identiques le long de la Seille et le long de la Moselle. Ces alluvions « récentes » prennent en écharpe une zone d'alluvions anciennes (Fy) qui domine les cours des deux rivières à 187 mètres. Ces dépôts Fy constituent le plateau bien situé à l'abri des inondations, qui fut sans doute occupé par l'homme dès le néolithique. Montigny est donc situé sur le versant est de la vallée de la Moselle et sur le versant ouest de la vallée de la Seille.

Si, à l'heure actuelle, la topographie apparaît « masquée », elle le doit en grande partie à l'urbanisation. La pente du versant de la vallée de la Moselle n'est bien visible que rue Guynemer et il faut se placer le long du canal pour bien saisir le site de promontoire du « vieux Montigny », dominé par l'église Saint-Joseph. Le versant de la vallée de la Seille, recouvert de limons de nature complexe, est plus découvert. Entre les quelques vestiges de la ferme de La Horgne et la ferme Grange Le Mercier, son aspect de paysage campagnard, légèrement vallonné, ne manque pas de charme.

Par cette situation originale, Montigny est la seule commune (à l'exception de Metz, bien sûr) à avoir prise conjointement sur les deux vallées. L'importance stratégique est aisée à démontrer : Montigny constitue, au sud de Metz, le côté le plus fragile d'un triangle dont les deux autres côtés sont le cours de la Moselle et celui de la Seille. Ce plateau de Montigny venait s'achever vers le nord-est sur les remparts méridionaux de la ville de Metz, alors que vers le sud-ouest, le fort Saint-

Montigny-lès-Metz. Croquis de situation.



Privat, construit à partir de 1870, constituait l'un des forts avancés de la ceinture fortifiée messine. Cette platitude explique l'existence sur ce plateau d'une base de dirigeables à laquelle devait succéder le terrain d'aviation de Frescaty, à vocation militaire, doublée dorénavant de fonctions commerciales. C'est là également que les Romains avaient choisi de faire passer la voie joignant Divodurum à Lugdunum (Metz-Lyon). Quelques indices permettent, par ailleurs, de penser que des hommes préhistoriques ont occupé cet espace.

La situation apparaît favorable, mais il ne se dégage pas de site véritablement propice à l'implantation d'un village et effectivement, jusqu'au XVIII^e siècle, une certaine dispersion affecte l'occupation de l'espace. Le schéma du village aggloméré, aux maisons serrées les unes contre les autres, typique par exemple de la Côte de Moselle, est ici pris en défaut.

Quelques vestiges préhistoriques

Les premières traces de la présence humaine remontent au paléolithique. En effet, la hache acheuléenne dite de Montigny, découverte par l'abbé FRIEN, à la fin du XIX^e siècle, dans une sablière aux portes de Metz, tend à prouver que l'homme existait dans la région il y a plus de 100 000 ans. André BELLARD relate ce fait et il ajoute, en parlant des alluvions qui concernent Montigny, qu'elles sont « *alternativement sableuses et caillouteuses* » et qu'elles « *livrent fréquemment les vestiges d'« Elephas primigenius » qu'accompagnent rarement ceux de « Rhinocéros tichorhinus* »⁽¹⁾. Selon ce même article, le biface de Montigny permet de « *reporter au moins au quaternaire moyen la date de l'apparition de l'homme en Lorraine* ».

M. SOLEIROL présente une trouvaille qui concerne le Montigny préhistorique⁽²⁾. Il s'agit d'une découverte effectuée en 1835 « *dans les carrières situées en avant de la Lunette de Montigny et à l'est de la route de Nancy* » et dont « *la description d'un os d'éléphant fossile découvert en Sibérie* » est dite semblable à celui qui fait l'objet de cette note. L'abbé LEDAIN, quant à lui, parle d'une « *défense d'éléphant trouvée à Montigny-les-Metz dans le jardin de M. JACQUEMIN, architecte* »^{(3) (4)}.

Cette faune préhistorique, témoin de climats différents de ceux qui caractérisent nos régions tempérées actuelles, se trouve confirmée sur l'ensemble du territoire lorrain. Un passage des *Annales de l'Est* de 1930 précise : « *le Musée de Metz possède une cinquantaine de molaires et une vingtaine de fragments de défenses d'éléphant ; Metz, Montigny, Le Sablon, les vallées de la Seille, de la Nied, de la Sarre en ont également fourni* ».

Paradoxalement, il n'existe pas de traces tangibles de l'activité humaine pour la période néolithique. Toutefois, il n'est sans doute pas exagéré de penser que,

(1) A. BELLARD, *Les Mosellans d'avant l'Histoire : l'industrie moustérienne des terrasses de la Seille et de la Moselle...*, Congrès préhistorique de France, 1953.

(2) SOLEIROL, Note sur un os fossile, *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1835-1836, p. 203-206.

(3) Abbé LEDAIN, *Lettres et notices d'archéologie et de numismatique*, Metz, 1869, p. 630.

(4) Dans *Jahrbuch* 1910, p. 487, Age de la pierre taillée : les restes de mammoth trouvés à Montigny sont au Musée historique lorrain de Nancy (moulage offert au Musée de Metz).

compte tenu des découvertes effectuées à proximité, notamment sur le territoire de Longeville-lès-Metz, Montigny ait connu une mise en valeur au néolithique. Les terres faciles à travailler, à proximité de l'eau, ont dû favoriser le développement de l'agriculture et, de ce fait, provoquer la sédentarisation. C'est cette sédentarisation qui caractérise le mode de vie de la tribu gauloise des Médiomatrices qui installe sa « capitale » sur l'oppidum des Hauts de Sainte-Croix, à la confluence de la Moselle et de la Seille.

Cependant, c'est véritablement à partir de la conquête romaine que les traces d'activités sur le territoire de la commune deviennent significatives.

L'époque gallo-romaine

Les voies romaines et l'occupation du territoire

Les historiens s'accordent pour reconnaître à Metz pendant la période gallo-romaine (seconde moitié du 1^{er} siècle et 1^{er} siècle surtout) une prospérité économique réelle qui s'est traduite entre autres dans l'aspect monumental de la cité. Les environs immédiats n'ont pu que tirer profit de cette prospérité. Les voies romaines constituent, pendant plusieurs siècles, les axes privilégiés de la colonisation, assurant des fonctions très diversifiées, stratégiques et politiques, bien sûr, mais aussi économiques et commerciales. Le territoire de Montigny se trouve, à cet égard, particulièrement bien situé puisque les deux axes majeurs (Lyon-Cologne et Strasbourg-Reims) le traversent.

Voie Lyon-Metz-Cologne : le tracé de cette voie est bien connu ; rectiligne, il correspond très sensiblement au tracé des rues Coste-Bellonte, Franiatte et du XX^e Corps américain. La légère courbe qui existait à la hauteur du pont de chemin de fer, rue Franiatte, a été redressée lors de la construction de la voie ferrée. Cette voie romaine traverse la Moselle à Scarpone (Dieulouard) et quitte le fond de la vallée pour gagner Metz. Son tracé est assez proche de celui de l'autoroute A 31. Cet axe de communication constitue l'élément structurant de base de la mise en valeur puisque, comme le fait remarquer Henri MORCRETTE, l'implantation des villas s'effectuait à l'écart des grands axes de communication, mais en étroite relation avec eux⁽⁵⁾. Ainsi de nombreuses découvertes archéologiques ont permis de localiser plusieurs villas dans les environs méridionaux de Metz. Quatre d'entre elles sont situées sur le territoire de Montigny ou immédiatement à proximité. Elles correspondent aux lieux-dits : Les Sablières, Ferme de Blory, Grange aux Ormes, Ferme Bradin. Ces villas ne sont pas directement situées le long de la voie, mais sont reliées à elle par un diverticulum. La voie romaine était d'autre part suivie par la conduite d'eau qui, après avoir traversé la Moselle grâce à l'aqueduc de Jouy, permettait d'approvisionner Metz en eau provenant des sources des Bouillons, à Gorze. Cette conduite, située à gauche de la voie, en allant vers Metz, lui était le plus souvent parallèle.

(5) Henri MORCRETTE : fiches 2-3 1966 de l'A.A.A.M. *L'occupation romaine dans la région Sud de Metz au 1^{er} siècle.*

Des villages ? Enfin, la proximité de Metz et la « paix romaine », jusqu'à la fin du II^e siècle et au début du III^e siècle, ont favorisé le développement de villages. J.B. KEUNE, dans un long article, aborde cette question : « *les découvertes effectuées ont levé les incertitudes quant à l'existence du village gallo-romain dans les environs de la ferme* »⁽⁶⁾. Il s'agit ici des environs de la ferme de La Horgne, dont la richesse archéologique est prouvée par les nombreuses pièces exposées au Musée de Metz. L'autre voie romaine, dans l'état actuel des recherches archéologiques, ne semble pas avoir eu un impact aussi grand dans le passé de Montigny.

Voie vers Reims ? Si le tracé de la voie précédente est admis par tous les historiens, il n'en est pas de même de celui qui permettait, à partir de Metz, de rejoindre Reims.

Pour Charles ABEL, cette voie, après avoir quitté Montigny, file vers Scarppone et Toul (Tullum) : « *elle débouchait au milieu du Sablon, longeait des monuments et des tombeaux romains... ; au sortir du territoire du Sablon, la voie scarpnoise passait sur celui d'Augny* »⁽⁷⁾. L'abbé LEDAIN, de son côté, fait allusion à une voie qui, se séparant de celle de Metz à Scarppone « *à une petite distance de la porte de Scarppone (Serpenoise), devait tourner à l'ouest et se diriger au milieu d'autres édifices vers la position de Moulins...* »⁽⁸⁾. Selon GENTIL, ce diverticulum permet de relier le pont de Moulins à la porte Serpenoise, en passant à la hauteur de l'ancienne poste et de l'ancienne gendarmerie de Montigny⁽⁹⁾. Quoiqu'il en soit, pour les premiers siècles de notre ère, c'est la voie romaine de Metz à Scarppone qui constitue indéniablement l'élément déterminant de structuration de l'espace. En effet, même en admettant l'existence d'une voie romaine située à hauteur de l'hôtel de ville actuel, les implantations humaines ont dû demeurer fort modestes voire impossibles, car le tracé se trouvait rapidement dans la zone inondable de la vallée de la Moselle.

L'extension de la zone occupée dès l'époque gallo-romaine tient donc à deux raisons essentielles : d'une part la prospérité messine, d'autre part le passage de la voie romaine vers Lyon *via* Scarppone. Les innombrables trouvailles archéologiques sont autant de témoignages de l'occupation du territoire.

Les trouvailles archéologiques et les activités humaines

Les nécropoles gallo-romaines au sud de Metz

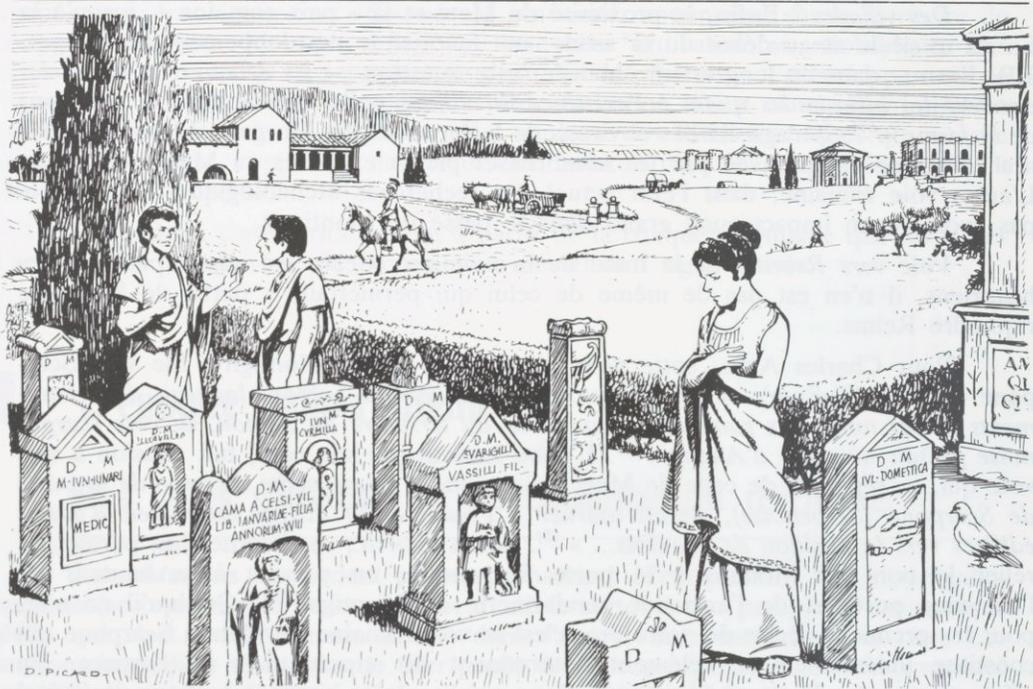
Les travaux de terrassement effectués au XIX^e siècle, en relation avec la construction des voies ferrées et le perfectionnement des fortifications de la place de Metz, ont entraîné des découvertes archéologiques fort nombreuses et le plus souvent de grande valeur.

(6) J.B. KEUNE, *Jarhbuch der Gesellschaft für Lothringische und Altertumskunde Geschichte*, Sablon in römischer Zeit 1903, p. 324 à 461.

(7) Charles ABEL, *Les voies romaines dans la Moselle*, *Mémoires de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle*, 1858.

(8) Abbé LEDAIN, *Découvertes archéologiques récentes*, M.A.M., 1868-1869, p. 522.

(9) GENTIL, *Etude sur les voies romaines de la région de Metz*, *Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine de Nancy*, T. 47, 1897, p. 180.



La ville est réservée aux vivants... Les nécropoles s'étendent dans la campagne de Divodurum, villas, temples et monuments également ; plus loin, au Sablon, un immense amphithéâtre.

Dès 1849, des sépultures sont découvertes par les soldats du Génie sur le glacis sud de la ville : « sous la domination romaine, il n'était pas permis d'inhumier dans les villes et les tombeaux étaient ordinairement placés près des routes... ; telles sont les sépultures qui occupaient une grande étendue près de la route de Scarponne »⁽¹⁰⁾.

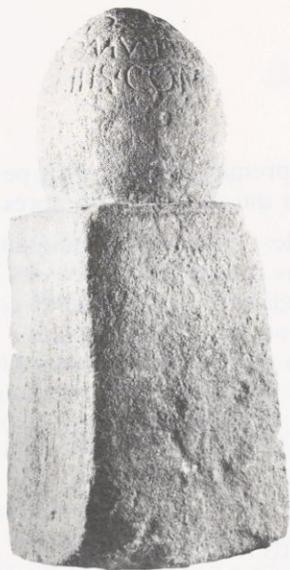
Les travaux de J.B. KEUNE ont permis un progrès décisif dans la connaissance de l'époque gallo-romaine au sud de la ville de Metz. Parmi de très nombreux articles publiés dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte*, celui de 1903 est particulièrement intéressant : « nous pouvons déduire que deux villages existaient sur le sol du Sablon à l'époque romaine ; un village avec un cimetière clos, à l'emplacement du Sablon actuel, un autre village là où se situaient les pierres tombales trouvées en grand nombre dans les fouilles récentes, à proximité de la ferme de La Horgne »⁽¹¹⁾. Cet espace à vocation de nécropole, situé au sud de Metz, est capital dans l'histoire de notre commune jusqu'à la fin de l'époque médiévale. Son utilisation tend à prouver que la première mise en valeur du territoire communal s'est produite davantage en relation avec la vallée de la Seille. Jusqu'au milieu du III^e siècle après J.-C., les Gallo-Romains pratiquent surtout l'incinération des corps,

(10) Victor SIMON, Notice sur le Sablon, près de Metz, et sur les sépultures qui y ont été découvertes, *M.A.M.*, 1848-1849, p. 46 à 59.

(11) J.B. KEUNE, *Sablon in römischer Zeit*, op. cit., 1903.



(39)



(32)



(40)



(24)



(27)



(153)

Parmi les très nombreux témoins de la civilisation gallo-romaine découverts sur le ban communal, les stèles funéraires — mises à jour en 1903 à proximité de la ferme de la Horgne — sont souvent d'un grand intérêt. Les stèles-maisons — les plus courantes — portent parfois au fronton un symbole astral : croissant de lune (24, référence des Musées de Metz), disque solaire parfois transformé en rosace entourée de feuillage (27). La dédicace aux dieux mânes, « DIS MANIBUS », est généralement inscrite sous le fronton. Parfois le décor architectural est développé jusqu'à figurer un temple avec toit, acrotères, pilastres et arcatures (40). Quelques éléments réalistes peuvent s'y ajouter : une chouette perchée sur un arbre par exemple (39). Les stèles votives s'ornent d'un bas relief sur toute leur façade : déesses mères — symboles de fécondité — présentant des fruits (153) ; Epona — déesse gauloise tutélaire des chevaux et des voyageurs — invoquée en faveur du défunt (184).



(184)

et cela à l'extérieur de la ville proprement dite ; peu à peu, l'incinération tombe en désuétude au profit de l'inhumation qui se généralise après le IV^e siècle de notre ère.

Les pierres de ces multiples monuments funéraires ont fréquemment été réutilisées par la suite et il n'est pas rare de retrouver des blocs sculptés de l'époque gallo-romaine dans les murs des églises ou des abbayes construites au Moyen Âge. Quelquefois, des stèles antiques ont été « réaménagées » en sarcophages. Ce sont ces espaces qui, après la disparition de l'Empire romain d'Occident (476), accueillent un grand nombre de bâtiments religieux si caractéristiques de la Metz médiévale.

De cette période gallo-romaine nous sont parvenus de très nombreux témoignages archéologiques.

Quelques découvertes archéologiques

Elles sont fort nombreuses et par conséquent, il n'est pas question d'en dresser un inventaire exhaustif. L'ouvrage de Maurice TOUSSAINT⁽¹²⁾ en fait le recensement ; il faut lui ajouter les trouvailles présentées dans les fiches de l'Association des amis de l'Archéologie mosellane (A.A.A.M.). Voici, parmi les plus significatifs, quelques uns de ces vestiges trouvés sur le territoire communal.

Lors de la reconstruction, en 1522, de l'église Saint-Privat, une pierre est trouvée à la base d'un mur. Cette pierre porte une inscription incomplète, dont l'interprétation a permis de caractériser quelques éléments de la vie politique et économique à Metz, à l'époque gallo-romaine.

M PVBLICIO SEC
DANO NAVTARV
MOSALLICOR LIBER
TABULARIO LIIILVI
AVGVSTALI

A. M. Publius Secundanus, affranchi des nautes de la Moselle, caissier, sevir augustal⁽¹³⁾.

Charles ABEL dit de cette inscription qu'elle a « le mérite de nous entretenir des tabularii, institution romaine qui servit de point de départ à celle de nos notaires..., un autre mérite... c'est de nous permettre de constater l'existence des corporations industrielles et commerciales dans Metz sous la domination romaine, formées par les esclaves affranchis, les hommes nouveaux »⁽¹⁴⁾. Les nautoniers forment donc à Metz une corporation bien organisée, comme dans la plupart des villes situées sur un fleuve important, à l'exemple de Lyon. La présence d'une corporation aussi spécialisée donne une idée de l'importance économique du transport par eau à cette époque et confirme la vocation commerciale de Metz.

Plus d'une centaine de pièces, stèles et monuments funéraires, souvent bien conservés, ont été découverts aux alentours de la ferme de La Horgne, essentiellement entre les années 1880 et 1910.

(12) Maurice TOUSSAINT, *Metz à l'époque gallo-romaine*, 1948, Metz, Imp. P. Even.

(13) Charles ROBERT - René CAGNAT, *Epigraphie gallo-romaine de la Moselle*, tome 2.

(14) Charles ABEL, *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1858-1859, p. 344-346.

Jahrbuch ⁽⁶⁾ p. 391 : *Stèle à la chouette*
p. 417 : *Médecin*
p. 393 : *Homme et chien*
p. 400 : *Les mains*
p. 392 : *Minerve*

Le sanctuaire d'Icovellauna ⁽¹⁷⁾ : il est mis à jour en 1879, dans la sablière Mey, à l'est de l'ancienne voie romaine de Scarpone. Il s'agit d'un temple en forme de puits, de forme octogonale, de 6 mètres de diamètre à l'intérieur. Une cinquantaine de marches permettaient d'atteindre une source, dont les bienfaits sont attestés par de nombreux ex-voto du type de celui-ci : « *A la déesse Icovellauna, très sainte divinité, Génialis Saturninus s'est acquitté de son vœu avec plaisir et à juste titre* ». Ce grand nombre d'ex-voto permet de penser que ce pèlerinage païen était fort fréquenté. La symbolisation de la fusion des sociétés gauloise et romaine se trouvait dans ce monument, puisqu'aux côtés de la déesse gauloise Icovellauna, ont été découverts deux ex-voto en l'honneur de Mercure, dieu-guérisseur. L'intérêt de cette découverte est rehaussée par le fait qu'une grande quantité de pièces de monnaie a été trouvée au même endroit ou dans les environs immédiats. Sur certaines de ces pièces, on a pu distinguer l'effigie d'empereurs romains, Néron, Gallien, Constantin... ⁽¹⁵⁾.

« *En 1881, un jardinier du village de Montigny, en bêchant, fut étonné d'entendre un son métallique sous ses pieds. La bêche venait de frapper un vase d'airain renfermant six cents pièces de monnaies consulaires, à commencer par Pompée, à finir par Auguste ; ce trésor était sans doute une caisse militaire enfouie entre les années de Rome 738-739* » (environ 14-15 avant J.-C.) ⁽¹⁶⁾.

Statue d'une Victoire ailée : de 1881 date la mise à jour, au lieu dit *Les Saugnon*, à proximité du Petit Séminaire, « *de murs antiques entremêlés de poterie de diverses natures, dessins à personnages, chiens, léopards, dessins géométriques...*



(15) A. BLANCHET, *Les trésors des monnaies romaines*, n° 793, p. 287 ; n° 794, p. 288.

(16) Charles ABEL, *M.S.A.H.M.*, 1887, p. 110.

d'une superbe statue en pierre... : à ses ailes, à sa trompette mutilée et à la branche de laurier sur l'épaule gauche, il était facile de reconnaître une belle représentation de la déesse de la Victoire »⁽¹⁷⁾ ⁽¹²⁾.

A son sujet, Bernard VIGNERON écrit : « On a découvert en 1881 dans la partie occidentale du triage ferroviaire du Sablon, du côté de l'immeuble du Gaz de France, avenue Franiatte, non loin du sanctuaire d'Icovellauna et au milieu d'un contexte archéologique assez confus, une fort belle statue de Victoire ailée presque grandeur nature en calcaire blanc, déposée au Musée... »⁽¹⁸⁾

Ces nombreux témoignages confirment donc la grande activité qui règne à Metz et dans le Val Messin pendant les deux premiers siècles de notre ère. Le territoire de Montigny présente vraisemblablement un paysage mixte : urbanisé au contact de Metz et du Sablon, le long de la voie romaine, alors que le paysage agricole prend le dessus vers la ferme de La Horgne actuelle (présence d'un village ou d'une grosse exploitation agricole). Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'agglomération, la mise en valeur s'effectue à partir de villas disposées de part et d'autre de la voie romaine et reliées à elle par un diverticulum. L'occupation humaine est sans doute plus forte aux alentours de la rue Franiatte actuelle, étroitement liée à Metz pendant la période de prospérité, la banlieue sud doit subir de plein fouet les difficultés du III^e siècle après J.-C. La menace des invasions rend nécessaire la construction d'un rempart qui réduit la surface urbanisée, puisque Metz s'entoure d'une muraille d'environ 3 500 mètres de long. Les édifices funéraires de Montigny et du Sablon font vraisemblablement les frais des incursions barbares et il est fort probable que cette banlieue souffrit sévèrement du passage des Huns en 451. En fait, l'éclat des espaces urbanisés du I^{er} siècle s'était terni bien avant la fin de l'Empire romain d'Occident, en 476.

L'époque médiévale

Pour la plupart des communes, le caractère épars des documents historiques disponibles rend l'histoire médiévale essentiellement discontinue. Montigny-lès-Metz ne déroge pas à cette règle, surtout en ce qui concerne le Haut Moyen Âge.

On peut supposer que l'activité gallo-romaine des premiers siècles de notre ère s'est répercutée durablement, notamment dans l'occupation du territoire, mais c'est la proximité de la ville de Metz qui constitue l'élément moteur de la vie politique, sociale et économique.

De l'histoire médiévale avant l'An Mil, nous ne connaissons quasiment rien. Ce n'est qu'à partir du XI^e siècle que la documentation se densifie quelque peu et permet une connaissance, parfois approximative mais réelle de notre passé.

Deux éléments autorisent quelques éclaircissements sur le plan que nous qualifierions aujourd'hui d'administratif. Il s'agit d'une part de la seigneurie et

(17) Charles ABEL, La déesse Icovellauna et la déesse Victoria au Sablon, près Metz, *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1891-1892, p. 201-202.

(18) Bernard VIGNERON, *Metz Antique*, Paris, Maisonneuve, 1986, 306 p.

d'autre part de la vouerie de Montigny, imbriquées l'une et l'autre à l'histoire de la ville de Metz.

A cela s'ajoute le fait religieux marqué par la présence précoce de l'église Saint-Privat à la tête de la paroisse du même nom, cette église dépendant de l'Abbaye Saint-Clément.

Enfin, la vie économique, centrée sur l'activité agricole, est assez particulière, puisque représentée essentiellement par des fermes isolées, possessions dans un premier temps des religieux, mais passant, à la fin du Moyen Age, aux mains de quelques familles bourgeoises de la cité messine.

Il est bien entendu artificiel de scinder ces secteurs de la vie d'une communauté humaine, mais cela est inévitable si nous voulons dégager quelques traits remarquables.

Seigneurie et vouerie de Montigny

La seigneurie

Du Moyen Age, peu de traces ont subsisté. Située dans la partie du Pays Messin dite « l'Isle » ou l'« *Entre Deux Eaux* », la seigneurie de Montigny de haute, moyenne et basse justice dépend de l'évêque de Metz et devrait son origine à une métairie du domaine royal. Lorsque les besoins d'argent se faisaient trop pressants, l'évêché n'hésitait pas à mettre une partie de ses biens en gages. Voici, parmi bien d'autres, deux exemples précis de cette pratique : extrait d'une lettre datée du 16 mai 1408 par laquelle... « *Raoul de Coucy, évêque de Metz portant que pour garantie en prêt de 500 francs de bon or qui lui est fait par Anthoyne de Troyes, il lui engage en se réservant le fief du voué de Montigny, la partie de l'eau de la Moselle dite eau de Longeville...* »⁽¹⁹⁾. Un autre extrait du dernier jour de juillet 1434 : « *Lettres de Collignon de MAGNEY, citain de Metz, portant que CONRAD, évêque dudit Metz, lui a cédé pour seize années la jouissance des droitures de blé, loyers de terre et de maisons paturaux et deniers qu'il possède à Montigny devant Metz... cette cession est faite à Collignon de MAGNEY pour l'indemniser tant du prêt d'une somme de neuf vingt et douze livres de Metz qu'il a fait à Raoul de COUCY...* »

Cette pratique de la mise en gages, ajoutée au déclin du rôle politique de l'évêque, aboutirent, à la fin du Moyen Age, à une véritable appropriation de la seigneurie par les familles de la bourgeoisie messine. L'existence d'un château à Montigny à la fin du Moyen Age est attestée par un plan du siège de Metz en 1552, intitulé « *le plant de la ville de Metz selon sa vraye proportion* »⁽²⁰⁾. De ce plan, assez approximatif il est vrai, nous pouvons supposer que le château de Montigny se trouvait à droite de la route allant vers Metz, sur un espace qui se situerait aux environs du centre rénové actuel.

Des noms célèbres de familles de la bourgeoisie messine sont attachés à cette seigneurie de Montigny. On peut citer, pour la fin de la période médiévale et le

(19) LÉON MAUJEAN, *Notice sur Montigny-les-Metz*, Imprimerie le Messin, 80 p.

(20) HUGUENIN, *Les chroniques de la ville de Metz, 900-1552*.

début du xv^e siècle, les familles RANGUILLON, DERCH, de HEU. Paul FERRY, dans ses « *Observations séculaires* », parle du partage en 1535 de la succession de Nicole de HEU entre ses cinq enfants⁽²¹⁾. C'est son fils Jean qui reçoit la « *forte maison de la ville de Montigny...* » (il s'agit là d'une confirmation de l'existence d'un château), ainsi que la « *moïtresse dépendante de ladite maison forte... et le ban, hauteur et seigneurie de la dite ville de Montigny...* ». Ce passage ne manque pas d'intérêt, car il confirme l'existence d'une métairie attachée à la maison forte et donc d'une activité agricole dans la partie ouest du territoire communal. Un point d'interrogation subsiste quant à l'étendue de cette seigneurie. Cette question est d'autant plus délicate à résoudre que les territoires des fermes isolées, dont nous parlerons plus loin, constituent des bans séparés.

Les renseignements concernant la vouerie de Montigny sont plus nombreux, bien qu'un certain nombre d'aspects demeurent encore mal élucidés.

La vouerie

Comme la seigneurie de Montigny, cet organe administratif est en liaison avec l'évêque, mais il est difficile de connaître précisément le rôle joué réellement par le voué de Montigny.

Le document sur lequel se sont appuyés les historiens est reproduit à la fin de l'ouvrage d'H. KLIPFEL⁽²³⁾. La vouerie messine est, selon l'Abbé CHATELAIN, une « *institution qui a varié avec le temps et subi des transformations successives ; le voué était donc à l'origine et dans toute la force du terme, l'avocat des églises...* »⁽²²⁾

D'une manière très générale, le voué est avant tout un officier de justice attaché à l'évêque ; celui de Montigny semble jouer un rôle particulièrement important, puisqu'il détient un certain nombre de prérogatives qui le distinguent nettement des voués des autres seigneuries. La charte intitulée « *les droits de la vouerie de Montigney* » nous apporte des informations sur le voué de Montigny, mais de nombreux points d'ombre subsistent quant à l'évolution précise de cette fonction. Ces restrictions étant émises, relevons quelques passages particulièrement significatifs :

— « *si com de la socherie, si doit avoir VII sochiers. Li VII sochiers si doivent XXVIII soc...* ». La solcherie, fabrication des socs de charrue, faisait l'objet à Metz d'un monopole confié à 7 solchiers. Ceux-ci devaient, chaque année, remettre au maire de Montigny 28 socs dont la répartition était étroitement réglementée entre les cours (*Airkancey* = Argancy, *Remilley* = Rémilley, *Nomeney* = Nomeny, *Ciey* = Scy) et « *li mestiers monsiengneur l'évêque* ». C'est au voué de Montigny que revient la surveillance des solchiers.

— « *Messire li evesques si doit avoir les charrues on ban de Montigney, celles y sont en l'an trois fois...* ». Trois fois par an, les charrues de Montigny sont mises à la disposition de l'évêque, qui doit, en contrepartie, en temps de Carême, deux

(21) H. GERDOLLE, *Zur Geschichte des herrschaftlichen Grundbesitzes im Metzzer Lande*, Jahrbuch, 1906, p. 229.

(22) Abbé CHATELAIN, *Le Comté de Metz et la vouerie épiscopale, du viii^e au xiii^e siècles*.

(23) H. KLIPFEL, *Metz, cité épiscopale impériale. x^e - xv^e siècles* ; p. 388 à 391 : *Les droits de la vouerie de Montigney*, d'après une copie du manuscrit 46 de la Bibliothèque municipale.

pains, un demi setier de vin et quatre harengs par charrue fournie ; en temps normal, les harengs sont remplacés par du fromage. Les corvées sont également déterminées, notamment pour la moisson, ainsi que la nourriture à fournir par l'évêque aux personnes concernées : « ... deux pains de la court... »

— « *M^{sr} li voweiz doit wardair les youves des outrefosses jusques à Lespins à Joey...* ». Le voué assure donc la garde des eaux de la Moselle, en amont de Metz, jusqu'à la hauteur de Jouy-aux-Arches. Les peines infligées aux individus pris en infraction sont fixées ; par exemple : la confiscation du poisson péché d'une manière illicite.

— « *Et doivent tenir messire li evesques et li voweiz lor annalz plais sus les degreis en Chambre, et il doivent tui cilz qui sont menant à Montigny les plaix III foix en l'an, pour rapourteir les drois M^{sr} l'evesque et les drois lou voweit...* ». Les plaids annaux consistent en assemblées tenues pour discuter des problèmes de la seigneurie, régler les petits différends juridiques et percevoir les cens. Tous les *portériens* de Montigny sont obligés d'y assister ; *portérien* est le terme le plus généralement employé dans les documents lorrains pour désigner le tenancier rural. Les plaids annaux, dont il est question ici, se déroulaient trois fois par an sur les degrés de Chambre, c'est-à-dire à proximité de la place de Chambre et concernaient la vouerie de Montigny, qui s'étendait sur la mairie de Chambre et de Montigny. La charte stipule que le quartier de Chambre est représenté par cinq échevins, alors que Montigny n'en possède que deux. Cette représentation déséquilibrée permet de supposer que Montigny constituait un poids démographique assez faible par rapport au quartier de Chambre.

Voyons maintenant les quelques prérogatives extraordinaires qui placent le voué de Montigny dans les premiers rangs des fonctionnaires épiscopaux :

— « *Et se deus faisoit son commandement de M^{sr} l'evesque, si com de mort en queil leu que ce fust et nouvelles en venirent en ceste ville, M^{sr} li voweiz de Montigney doit aleir en l'osteil de l'evesque et traire et waideir... Et doit wardeir les coupes et les hanaps tant qu'il y ait signeur assis. Et se li empreises venoit à Mets envois qu'il y eust signour aissis messire li voweitz li doit porteir les cleif de l'osteil M^{sr} l'evesque fuers de la banlue... Et doit astre li voweiz en la court tant qu'il y ait signour aissis...* »

Ce passage de la charte nous indique qu'en cas de décès de l'évêque, le voué de Montigny doit se rendre à l'hôtel de l'évêque pour le garder ; de plus, si l'Empereur vient à Metz pendant la vacance du siège épiscopal, le voué lui porte les clés du palais épiscopal. Ces droits font du voué de Montigny un véritable évêque par intérim. Cependant il ne faudrait pas trop exagérer son rôle, puisque la fonction n'a pu que décroître parallèlement au déclin du pouvoir de l'évêque sur la cité messine, dans les derniers siècles du Moyen Âge. Les multiples charges incombant au voué lui assuraient des revenus non négligeables, puisque c'est lui qui percevait la totalité des amendes inférieures à 12 sols et le tiers des amendes égales à 12 deniers et plus, les deux autres tiers revenant à l'évêque : « ... et doit avoir li voweiz lou tiers en toutes les amendes jugiées, et M^{sr} li evesques les II pars... » Enfin la charte nous donne le nom du voué de Montigny « *M^{sr} de Nuefchaistel* », ce « *Nuefchastel* » étant érigé sur le Mont Saint-Blaise, entre les villages de Jouy-aux-Arches et d'Augny, et pour l'abbé CHATELAIN : « ...les évêques de Metz qui en firent le premier siège, ou du moins la première maison forte de leur pouvoir temporel... ». Il semble qu'auparavant (avant le XII^e siècle), les voués de Montigny aient habité la ferme-

château de La Horgne, au Sablon⁽²⁴⁾. La famille de NEUFCHÂTEL-VARIZE conserve cette vouerie de Montigny jusqu'au xv^e siècle. En 1484, on trouve Messire Nicolle DEX comme « *vouez de Montigni...* ».

A partir du xvi^e siècle, l'histoire de la vouerie se complique singulièrement, car elle se trouve morcelée entre plusieurs familles.

Perçue dans l'étude de la seigneurie et de la vouerie, l'étroite liaison entre Montigny et Metz se trouve confirmée par les liens qui existent entre la paroisse Saint-Privat et l'Abbaye Saint-Clément.

L'église de Saint-Privat : la paroisse

L'église existe dès le ix^e siècle

Implanté en partie dans la banlieue dite « *Ad basilicas* » de la cité messine, le territoire de Montigny au Moyen Age est effectivement étroitement imbriqué au fait religieux. Située le long de la voie romaine qui menait de Metz à Dieulouard, l'église Saint-Privat constitue vraisemblablement le premier édifice chrétien de la commune. Nous ne possédons pas la date exacte de sa construction, mais, dès la fin du ix^e siècle, nous la trouvons sous la dénomination « *Rivat* », « *Rivata* » sur une liste des biens de l'Abbaye de Prüm, située dans l'Eifel (République Fédérale d'Allemagne).

De Saint-Privat, R.S. BOUR écrit : « *Le saint tutélaire de l'église serait un évêque de Mende, mort martyr vers la fin du III^e siècle, sous Valérien et Gallien, et honoré, le 21 août, d'après le martyrologe romain* »⁽²⁵⁾. Il est probable que l'église se trouvait au centre d'un petit hameau regroupant quelques maisons. L'abbé BOUR indique l'emplacement exact : « *quelques mètres au-delà de la station terminus du tramway, à gauche, entre le n° 52 et la petite maison de l'octroi, dans le jardin qui longe la rue* ». Roger MAZAURIC précise : « *j'ai pu en localiser des vestiges dans la cour d'un immeuble moderne, au n° 54 de la rue Général Franiatte, entre les rues Saint-Exupéry et des Volontaires* »⁽²⁶⁾. Cet emplacement correspond, à l'heure actuelle, au bloc de maisons situées entre le n° 50 et l'immeuble qui abrite l'Hôtel de l'Air.

Sur une liste stationnale du Carême datant du ix^e siècle, l'église Saint-Privat apparaît au n° 34, alors que sur une autre liste des Rogations (processions se déroulant pendant les trois jours qui précèdent l'Ascension) du xi^e siècle, Saint-Privat est indiqué comme église stationnale du troisième jour.

A ce jour, il n'a pas été trouvé de documents stipulant le passage de l'église de Saint-Privat des biens de l'Abbaye de Prüm à ceux de Saint-Clément à Metz⁽²⁷⁾. C'est une bulle du pape Innocent II qui confirme Saint-Privat parmi les biens de

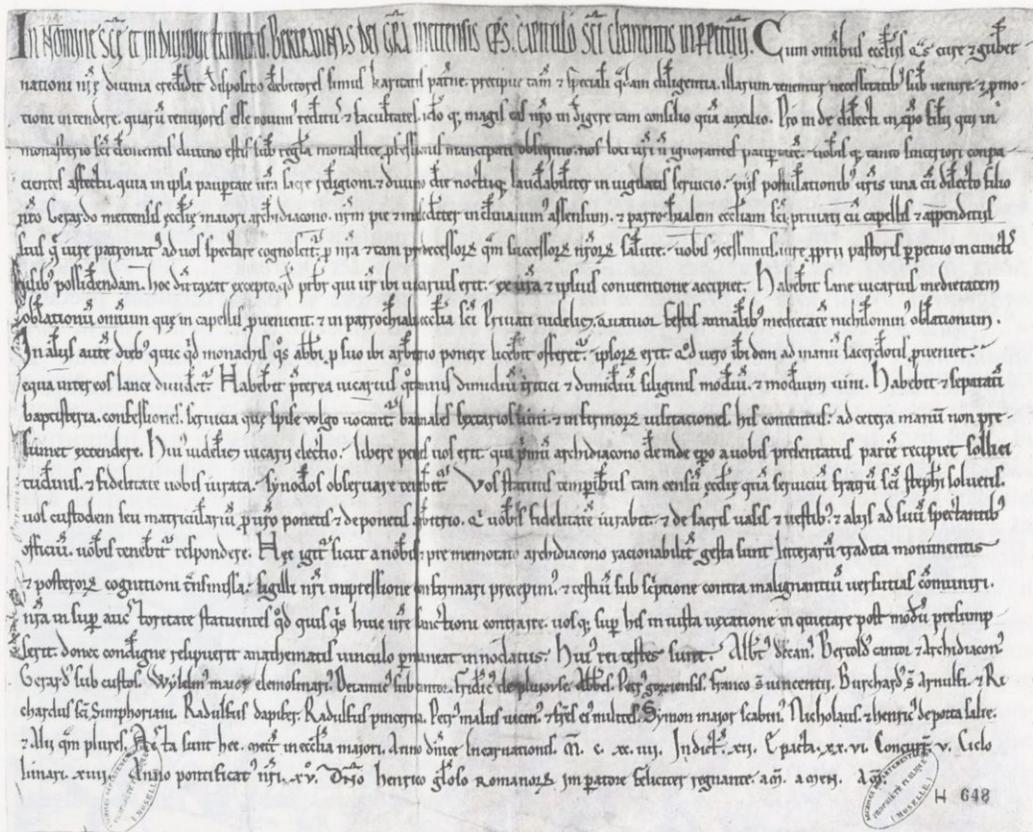
(24) A. HAEFELI, *Les fermes-châteaux du Pays Messin*, tome 1, 1972.

(25) KLAUSER, R.S. BOUR, *Un document du ix^e siècle. Notes sur l'ancienne liturgie de Metz et ses églises antérieures à l'An Mil*, 1929.

(26) R. MAZAURIC, Au sujet de deux vestiges historiques messins en voie de disparition, *Mémoires de l'Académie Nationale de Metz*, 1969, p. 159 à 164.

(27) 1139, La bulle du Pape Innocent II et l'Abbaye de Saint-Clément de Metz.

l'Abbaye de Saint-Clément : cette bulle est datée du 27 avril 1139 ⁽²⁸⁾. D'autre part, les Archives départementales de la Moselle ⁽²⁹⁾ possèdent les lettres patentes de 1194 par lesquelles BERTRAM, évêque de Metz, donne à l'Abbaye de Saint-Clément l'église paroissiale de « Saint-Privé » avec ses chapelles et ses dépendances « pour en jouir à perpétuité ». La donation se fait avec les annexes : avec le droit de patronage et de choisir un vicaire et de le présenter à l'évêque pour desservir la dite église. Les mêmes archives possèdent également, datée de cette même année 1194, la confirmation de cette donation effectuée par l'archevêque de Trêves Jean.



1194 : Bertram, évêque de Metz, donne l'église paroissiale de Saint-Privé à l'abbaye de Saint-Clément.

(Archives départementales de la Moselle)

(28) Histoire générale de Metz par des religieux bénédictins, tome troisième : Les preuves de l'Histoire de Metz, p. 113 à 115.

(29) A.D. Moselle, H 648.

De différents écrits dont nous disposons pour le Moyen Age, nous pouvons conclure que l'église a connu, sinon des destructions complètes, du moins des dégâts fréquents, provoqués par les multiples assauts auxquels la cité messine eut à faire face jusqu'à son rattachement de fait à la France en 1552. Quelques exemples, parmi d'autres, de cette insécurité latente des campagnes messines peuvent être relevés dans le *Journal de Jehan Aubrion* :

— pour l'année 1474... « et fuit la dite tuerie faite à Saint-Privés, où les laidres sont, de coy on fuit très esbahy de veoir une telle chose faite ensy près de la cité... »⁽³⁰⁾ ;

— pour l'année 1489 « ... le XVI jour de févriés... et y celluy jour vinrent et se mirent en ambuche en plusieurs lieux entre ij (deux) Yawe et envoient des avants corours, bien XX ou environ, jusques à Saint-Privés... il retournent au Pont (Pont-à-Mousson) et enmenont ce qu'il trovont de poure gens de villaige et de bestes... »

La plupart de ces escarmouches laissent la ville intacte, mais les campagnes environnantes sont, de leur côté, plus ou moins systématiquement mises à sac. Ce phénomène est d'autant plus mal ressenti que les alertes peuvent se répéter plusieurs fois dans un même mois, menées par des bandes armées plus ou moins organisées ou par de véritables troupes à la solde du duc de Lorraine ou du roi de France. Parmi ce dernier groupe de menaces, le siège de Metz de 1444 revêt une valeur exemplaire⁽³¹⁾. Le siège est dressé par les troupes de Charles VII, roi de France et René d'Anjou, roi de Provence, de Sicile et de Jérusalem « ... les villages autour de Metz tombent aux mains des assaillants les uns après les autres ; ... les vainqueurs songeaient avant tout à profiter d'un pillage sans danger ». Il est ensuite précisé : « ... tous les villages, tous les hameaux situés entre la Moselle et la Seille furent ainsi abandonnés à la hâte... La Grange Le Mercier, ... Saint-Ladre, Saint-Privat, La Horgne, au Sablon, en un mot toutes les habitations comprises entre Moulins et Magny tombèrent aux mains des écorcheurs ».



(30) *Journal de Jehan AUBRION*, bourgeois de Metz, publié par Lorédan LARCHEY, 1857.

(31) *Le siège de Metz en 1444 par Charles VII et René d'Anjou*, publié par MM. de Saulcy et Huguenin aîné. Metz, Troubat, 1835.

A Metz, devant le danger, les responsables de la défense de la ville prennent des mesures radicales et ordonnent la destruction des faubourgs sud. « ... ces sanctuaires vénérables, ces monastères, ces prieurés... furent tous renversés et détruits, et il n'en est resté pierre sur pierre, pendant que les censes fortes de Brady et de La Horgne, au Sablon, moins rapprochées de la cité messine, furent conservées... »

L'abbé LEDAIN n'admet pas la thèse de la destruction de l'église Saint-Privat en 1444... « toutefois un modeste sanctuaire put être soustrait à l'arrêt de destruction, et ainsi échapper au désastre... ; l'antique église de Saint-Privat, avec son petit groupe de maisons, ne fut point alors renversée »⁽³²⁾.

Force est de constater que dans ces conflits, destructions et pillages sont occasionnés par les assaillants, mais des dégâts importants peuvent également être provoqués par les défenseurs eux-mêmes, dans un souci de ne pas favoriser l'approche de l'ennemi. C'est ce souci de défense qui devait être fatal à toute la banlieue Sud de la cité messine, lors du célèbre siège de 1552, dressé par CHARLES QUINT. Certes la ville n'est pas prise et se trouve rattachée de fait au royaume de France, mais le hameau et l'église de Saint-Privat sont détruits.

A partir de 1552, une page nouvelle de l'histoire de Metz s'ouvre, la quasi indépendance des derniers siècles du Moyen Age prend fin. Les tourments ne sont pas terminés pour l'église Saint-Privat, ils sont d'une autre nature, puisqu'elle sera amenée à servir épisodiquement de lieu de culte aux protestants de la « R.P.R. » (religion prétendue réformée).

Une paroisse à habitat dispersé

Cette présentation de l'église Saint-Privat ne doit pas laisser penser qu'elle se trouve, comme c'est souvent le cas en Lorraine, au centre d'une agglomération rurale unique. En effet, la paroisse Saint-Privat ne correspond pas à un village regroupant un ensemble de personnes vivant en communauté. Ce fait constitue la grande originalité de « Montigny ». Cette paroisse représente un territoire sur lequel sont disposés, d'une manière dispersée, quelques bâtiments autour desquels gravite une population essentiellement, mais pas toujours exclusivement, agricole. Il y a là un caractère fondamental de notre commune qui dure jusqu'à l'époque contemporaine : la vie économique n'est pas concentrée dans un village de type classique (il faut attendre la seconde moitié du XIX^e siècle pour voir cette concentration se réaliser, mais dans un cadre urbain) mais au contraire éparpillée autour de quelques grandes exploitations agricoles : Blory, Grange Daniel, Grange Le Mercier, Horgne au Sablon, Montigny, Saint-Ladre. Cet éclatement de l'habitat est en partie responsable du fait que l'église de Saint-Privat a éprouvé des difficultés à se faire reconnaître durablement comme église curiale et explique les vicissitudes historico-religieuses des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles.

De plus, cette dispersion des habitants ne facilite pas les estimations de la population. Seul un « dénombrement des villages et gagnages des environs de Metz au commencement du XV^e siècle » nous permet de déterminer un ordre de grandeur⁽³³⁾. Le manuscrit est intitulé : « En cest pappiet sont escriptez les villes appartenant à ciaulz des Mes ». Sont cités : « Montigney devant Mes », « La Grainge Le Mercier », « La Horgne au Sablon », « La Grainge Daniel ».

(32) Abbé LEDAIN, *Lettres et notices d'archéologie et de numismatique*, Metz, 1869.

(33) Paul de MARDIGNY, *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, 1855.

Montigny-lès-Metz

Lieux-dits	Familles	Feux	Chevaux	Vaches	Brebis	Chèvres	Porcs
<i>Montigny devant Mes</i>	Nicolle BAUDOICHE Jehan FESSAULT	2	7 4	6 2	235	8	
<i>La Grainge Le Mercier</i>	La brui de Joffroy de WERRIXE	1	10	10	134		8
<i>La Horgne au Sablon</i>	Anfans de Jehan LOUVE	1	11	10	128		1
<i>La Grainge Daniel</i> .	Nicolle DROUIN	1	5	10			

Ce dénombrement revêt une finalité bien précise, puisqu'il s'agit de réunir une somme de 13 000 florins pour que les assaillants lèvent le siège de la ville : en septembre 1404, « *Sire PHILIPPE, comte de Nausowe et de Sarrebruche... le seigneur GUERAIRD, sire de Bollay... accompagnés de quinze cents que chevaliers que escuiers firent guerre à ceux de Metz, sans causes et sans raisons et firent de merveilleux dopmaiges* ».

Sont mis à contribution les villages ou hameaux appartenant à « *ceux de Mez* » dans un rayon autour de la ville de quatre lieues (la lieue du Pays Messin mesure environ 6 kilomètres). Saint-Ladre, Blory, Saint-Privat ne sont pas mentionnés dans ce dénombrement, vraisemblablement parce qu'ils n'appartiennent pas à des bourgeois messins. Ce dénombrement illustre l'emprise foncière de la bourgeoisie sur le territoire rural proche des villes dès le Moyen Age. Comment interpréter ce document ? Il en ressort qu'au début du xv^e siècle, la population de Montigny est peu nombreuse : quelques feux, représentant vraisemblablement moins de cent habitants. Ce caractère est confirmé par l'article de Ch. E. PERRIN⁽³⁴⁾. Sur une liste des nouveaux bourgeois de Metz, dressée pour les années 1239 à 1242 et 1286 à 1290, on relève 792 noms. En étudiant le lieu d'origine de ceux-ci, on ne relève que le nom d'un seul individu en provenance de Montigny : « *... PERRINS de Montigney li filz Richard ki fut...* ». Ce constat semble établir que Montigny n'a pas été touché par le phénomène d'émigration rurale au XIII^e siècle ; ce fait pouvant s'expliquer par la faible pression démographique et par une relative prospérité agricole, à deux pas de la cité messine. C'est cette activité économique que nous allons maintenant essayer de cerner.

Une activité économique éclatée en plusieurs pôles

Une vie agricole dispersée

A la fin du Moyen Age, le paysage agraire est semblable à celui qui caractérise le Val Messin. La vigne est particulièrement bien représentée et constitue

(34) Ch. Edmond PERRIN, Le droit de bourgeoisie et l'immigration rurale à Metz au XIII^e siècle, *Annuaire de la S.H.A.L.*, 1921.

une des richesses agricoles essentielles. Elle couvre les versants des vallées de la Moselle et de la Seille, mais elle s'insère dans un système de polyculture assez complexe, puisqu'en plus des céréales — seigle et avoine — on trouve des légumes — pois et fèves — et des fruits — pommes, poires, prunes, cerises, groseilles.

A cela s'ajoute, et les chiffres du dénombrement de 1405 sont à cet égard fort éloquents, un élevage tout à fait remarquable, notamment d'ovins destinés à la production de laine.

L'attrait du Val de Metz s'explique en grande partie par cette relative prospérité agricole, encore que cette agriculture ait été fréquemment confrontée à des vicissitudes qui rendaient extrêmement précaire la situation des paysans : des brigands aux conflits militaires, en passant par les intempéries, beaucoup d'aléas pouvaient intervenir. « Dans une bonne année, le pays paraît même produire assez pour qu'on s'y livre à une exportation relativement assez large de vins et de céréales »⁽³⁵⁾.

Cette activité agricole est concentrée dans la métairie liée à la seigneurie de Montigny, dont il a été question précédemment et dans un certain nombre de fermes isolées, parfois fortifiées, assez caractéristiques de la campagne messine : La Grange Daniel, la ferme de Blory, la ferme de La Horgne au Sablon, la ferme de La Grange Le Mercier, les deux dernières ayant encore un impact sur le paysage actuel de la commune.

● La Grange Daniel (Grange aux Agneaux)

Elle existe dès le XIV^e siècle. Le nom semble provenir de celui de l'un des propriétaires, Daniel de BARISEY, les chroniqueurs de la fin du Moyen Age ayant plus ou moins maltraité ce toponyme pour en faire « *grainge d'Aygnel* » ou « *d'Aynelz* » ou « *d'Aniel* » !

Les terres attachées à cette ferme s'étendaient en partie sur la propriété du Sacré-Cœur actuel et sur un espace englobant les rues de Reims et des Couvents. L'emplacement exact des bâtiments de la grange n'est pas connu, mais il semble admis que ceux-ci se trouvaient à proximité de l'intersection rue de Reims-rue des Couvents. En 1376, Daniel de BARISEY cède à sa fille Catherine cette « *ferme dessous Montigny qu'on dit Grange Daniel* »⁽¹⁸⁾. Au début du XV^e siècle, elle est la propriété de Nicolle DROUIN, échevin du paraige de Jurue. C'est lui qui en est le propriétaire lors du dénombrement du début du XV^e siècle : cinq chevaux et dix vaches sont déclarés et, originalité par rapport aux autres fermes, aucune brebis. On peut penser que la situation sur la zone inondable de la Moselle constituait un handicap à cet élevage ovin. Le nombre de chevaux est, quant à lui, révélateur d'une superficie moins grande que celle des fermes de La Horgne au Sablon et Grange Le Mercier, qui comptent respectivement onze et dix chevaux.

Alors que La Grange Daniel se trouve dans la zone inondable de la Moselle, les trois autres fermes isolées sont tournées vers la vallée de la Seille, le long de laquelle elles sont situées. Les fermes de La Horgne au Sablon et de Blory sont construites légèrement au-dessus de la zone inondable. La Grange Le Mercier, par contre, est érigée à une altitude inférieure de quelques mètres à celle des deux autres ; de ce fait, elle est plus exposée aux débordements fréquents de la Seille.

(35) *Journal de Jehan Aubrion bourgeois de Metz*, publié par Lorédan Larchey, BM ms 836.

● *La ferme de Blory*

Elle constitue, comme les autres fermes isolées du territoire, un ban séparé. Elle appartenait à l'Abbaye de Saint-Clément. Le ban était situé à l'est du territoire communal, à la limite des communes actuelles de Marly et de Magny. La rue dite « de la ferme de Blory » ne marque plus que le souvenir de cette dernière.

La ferme devait faire l'objet d'un don à l'ordre des Templiers en 1234. A partir du début du XIV^e siècle, après la suppression de l'ordre des Templiers, c'est l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui en devient le possesseur. Ce passage est encore inscrit dans la toponymie actuelle puisque le quartier dit de « Jérusalem » est l'un de ceux qui a été urbanisé après la Seconde Guerre mondiale.

● *La ferme de La Horgne, au Sablon*

Elle représente sans doute l'édifice médiéval le plus prestigieux de notre commune.

Le toponyme Horgne, original au premier abord, est tiré du latin *horrea* qui signifie *grange* et par conséquent, il s'intègre parfaitement dans la toponymie du Val Messin.

Nous avons vu l'occupation de ce site dès l'époque romaine. Jusqu'au XII^e siècle, cette ferme fortifiée a dû servir de siège au voué de Montigny. Comme les multiples fermes-châteaux du Pays Messin, elle s'intègre sur le plan stratégique dans le réseau de défense de la cité messine. C'est dire la précocité de la donnée militaire de notre histoire. La vocation de glacis défensif de notre territoire par rapport à la ville de Metz ne fera que s'affirmer à travers les siècles.

La ferme de La Horgne constitue l'une des multiples possessions de l'Abbaye Saint-Clément. Elle est concernée par le mouvement d'appropriation des terres de la campagne messine par la bourgeoisie ; c'est ainsi qu'au XIV^e siècle, la famille LOUVE en est propriétaire. Toutefois, cette appropriation bourgeoise n'allait pas toujours sans difficulté ; ainsi, en 1336, assistons-nous à une controverse entre ANDRÉ, abbé de Saint-Clément, et Jean LOUVE, les deux parties revendiquant la propriété de La Horgne au Sablon et de La Grange Le Mercier⁽³⁶⁾. L'abbé ANDRÉ prétend posséder La Horgne et La Grange dessous, entre La Horgne et Magny et « *tous les édifices d'iceulx lieux et aussi les terres, champs, prez, jardins et autres héritages quelconques... font un ban... appartiennent à nous abbé et couvent dessus dit... Moy Jehan Louve dessus dit, disant et maintenant le contraire...* »

Cet affrontement pour le droit de seigneurie de La Horgne et de La Grange Le Mercier est réglé par un arrangement qui ne dut pas satisfaire durablement les deux parties, puisque le même problème se trouve posé en 1489, à l'occasion d'un procès qui confirme leur caractère d'*alleu* aux deux fermes. Cette affaire illustre le fait que les laïcs se trouvaient confortés dans leur propriété et confirmaient l'accroissement de leur rôle économique, parallèlement à leur prise de pouvoir politique aux dépens de l'évêque.

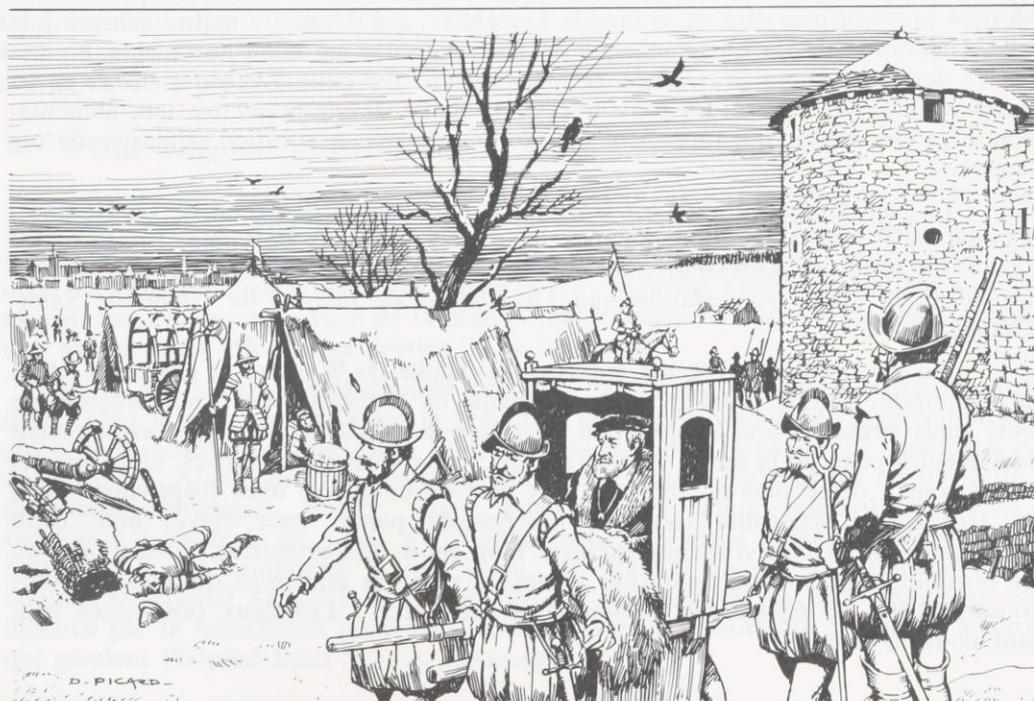
Cette querelle nous offre un autre avantage. Elle nous permet de connaître le nombre de parcelles de la ferme de La Horgne, ainsi que leur superficie. On comptabilise dix-huit « *pièces de terre* » pour une superficie de 209,5 journaux.

(36) A.D., 1E 148.

Une autre source, un dénombrement du début du xv^e siècle, nous donne, par ailleurs, une idée de l'importance économique de cette exploitation agricole aux mains des « *anfans de Jehan Louve* ». Onze chevaux et dix vaches, cent-vingt-huit brebis et un porc en font une grande exploitation. Les chevaux semblent indiquer une orientation vers la céréaliculture, mais l'élevage ovin représente une vocation économique bien spécifique, alors que la présence des bovins peut s'expliquer par l'existence de prairies naturelles le long de la Seille. Le seul porc est sans doute destiné à l'autoconsommation. Le vin produit sur la parcelle de vigne de 3,5 journaux devait lui aussi, pour sa plus grande part, être destiné à la consommation des habitants de la ferme.

Si la fonction agricole de la ferme de La Horgne est bien établie, ce n'est pas elle cependant qui a assuré son renom. En effet, dans l'histoire de la cité messine, le nom de La Horgne est associé à celui de Charles QUINT, empereur du Saint-Empire romain germanique, et au siège de Metz de 1552. Pendant ce siège, l'Empereur fut hébergé à La Horgne à la fin de l'année. La ferme avait d'ailleurs été en partie détruite, comme les autres fermes fortifiées, sur les ordres de François de GUISE, qui mettait ainsi en application les principes de la guerre de siège : ne pas offrir à l'ennemi des bâtiments susceptibles de faciliter ses attaques.

Dans ces conditions, l'installation de l'Empereur à la ferme dut revêtir un caractère assez précaire...



Décembre 1552 : pour Charles Quint, malade à La Horgne, l'avenir n'est guère souriant.

Chacun connaît l'issue de ce siège, qui dura d'octobre 1552 au tout début de janvier 1553, et son importance dans l'histoire nationale, puisque l'échec de CHARLES QUINT devant Metz faisait passer dans les faits les Trois-Evêchés sous la coupe du roi de France, avant que les Traités de Westphalie, en 1648, ne viennent confirmer officiellement ce rattachement.

Cet événement historique est rappelé aujourd'hui par une plaque apposée sur l'un des rares pans de murs (en ruines). On peut lire le texte suivant :

CHARLES QUINT
Assiégant Metz en 1552
établit son quartier général
à la maison forte de
La Horgne
il l'évacua précipitamment
le 1^{er} janvier 1553
son armée étant obligée
de lever le siège
devant la belle défense de
FRANÇOIS de GUISE

La ferme voisine dite Grange Le Mercier, qui est la seule à être bien conservée, ne bénéficie pas d'un passé aussi prestigieux.

● *La ferme La Grange Le Mercier*

Située à proximité immédiate du cours de la Seille, son histoire, au Moyen Age, est en partie commune à celle de La Horgne au Sablon. Le toponyme Le Mercier provient peut-être de la famille Lemercier, qui donne un maître échevin à la ville de Metz en 1251. La Grange Le Mercier constitue un alleu aux mains, au XIV^e siècle, des FERRIAT : « ... *Grange Le Mercier qui fut sieur Thibaut FERRIAT et les fossés et le jardin...* »⁽³⁷⁾. La proximité de la Seille devait permettre une alimentation aisée des fossés, qui rappellent aujourd'hui encore la vocation défensive de ces fermes.

Le ban de cette grange est légèrement plus étendu que celui de La Horgne ; il couvre 250 journaux, dont une parcelle de 1,5 journaux de vigne. En 1366, les LOUVE en sont les possesseurs, mais la propriété de La Grange Le Mercier est l'objet de la même contestation que La Horgne de la part de l'abbé de Saint-Clément.

Au XV^e siècle, elle est aux mains de la famille de WARRIZE et passe, au début du XVI^e siècle, dans le patrimoine de la famille de GOURNAY. Le dénombrement de 1404 nous présente une exploitation agricole au poids économique sensiblement équivalent à celui de la ferme de La Horgne : dix chevaux, dix vaches, alors que les brebis sont à peine plus nombreuses avec cent-trente-quatre têtes (cent-vingt-huit à La Horgne). L'originalité vient du nombre de porcs, assez élevé, huit, cette particularité provenant vraisemblablement d'un choix de l'exploitant en relation avec les possibilités de commercialisation à Metz. Ces porcs étaient-ils destinés à l'auto-consommation ou faisaient-ils l'objet d'un commerce ? Les deux possibilités sont sans doute à retenir.

(37) A.D., 1E 148.

L'activité agricole est donc bien représentée sur l'ensemble du territoire de la commune actuelle. Les foyers agricoles sont, nous l'avons vu, dispersés. Mais dès le Moyen Age, la proximité de Metz procure une certaine diversité des fonctions, celle-ci étant illustrée par les bâtiments de la Haute Saint-Ladre.

La léproserie Saint-Ladre : un établissement réservé aux familles aristocratiques de Metz

Au Moyen Age, Saint-Ladre à Montigny accueille l'une des trois léproseries destinées aux malades du Val de Metz. A l'époque des croisades, la lèpre était parfois appelée « *mal de Saint-Ladre* » et les maisons destinées à l'accueil des lépreux s'intitulaient le plus souvent « *mésellerie-ladrière-maladrerie* »⁽³⁸⁾.

La léproserie de Longeau, près de Chatel-Saint-Germain, accueillait les lépreux d'une dizaine de villages parmi lesquels Vaux, Chatel-Saint-Germain, Longeville, Lessy, Scy...

Les établissements de Saint-Ladre et des Bordes étaient exclusivement réservés aux « *lépreux de la nation de Metz* ». Cet accueil des lépreux est l'une des caractéristiques de l'époque médiévale ; il a laissé des traces dans la toponymie puisque la « *rue des Loges* » actuelle, qui fait limite entre les communes de Montigny et Metz, rappelle la présence de ces loges : huttes où les lépreux trouvaient refuge. Le fait que cette rue se trouve à proximité de la léproserie du château de Saint-Ladre (à l'emplacement de l'actuel établissement scolaire Jean XXIII) n'est pas, bien entendu, le fruit du hasard. Une certaine confusion provient du fait que la léproserie Saint-Ladre possédait des biens sur le territoire de Marly et notamment la ferme Saint-Ladre, qui a été rasée tout récemment, et qui se situait entre le terrain d'aviation de Metz-Frescaty et le collège Jean Mermoz.

Une clientèle « aristocrate »

Saint-Ladre accueillait essentiellement les lépreux des familles aristocrates de Metz ; en fait, le droit d'entrée exigé ne permettait guère qu'aux membres des familles des Paraiges d'être admis. La somme perçue était répartie en neuf secteurs, dont les trois premiers étaient les mieux servis, à savoir l'hôpital Saint-Nicolas, la maison Saint-Ladre et le curé de la maison Saint-Ladre. Au bas de l'échelle sociale, une somme était affectée au portier de la léproserie.

Au XII^e siècle, l'établissement est géré par l'évêque, mais à partir du XIII^e siècle, c'est la ville qui en assure la gestion. Cette léproserie, située à proximité du croisement actuel des rues des Loges et Saint-Ladre, possède de nombreuses dépendances. Ainsi, dès 1160, les principales possessions se situent sur les territoires de Fleury, Montigny, Magny, Jussy, Lessy, Cuvry, Plappeville, Ancy... Cette richesse a contribué, en 1284, à l'accroissement des biens possédés par l'hôpital Saint-Nicolas du Neufbourg. A cette date, en effet, la maison de Saint-Ladre est donnée à l'hôpital Saint-Nicolas. L'importance économique de cette donation est illustrée par la nomination immédiate de deux administrateurs qui s'ajoutent à ceux qui géraient l'hôpital Saint-Nicolas auparavant.

(38) J.P. KIRCH, Die Leproserien Lothringens insbesondere die Metzger Leproserie Saint Ladre bei Montigny, *Jahrbuch*, 1903, p. 46-109 - 1904, p. 56-141.

Un règlement draconien

La dénomination « *chemin de Ladre* » vient du fait que le chemin sur lequel les lépreux pouvaient aller et venir devait être strictement désigné. L'espace de déplacement des lépreux sur les chemins était le plus souvent limité par une croix. Le curé qui se trouve à la tête de la maison Saint-Ladre est chargé de faire respecter le règlement : « *Vous ne pouvez aller nulle part, hors que vous ne puissiez retourner le soir en votre borde sans congié ou licence de votre curé... et si vous allez loing dehors par licence, comme dit est, vous n'yrez point sans avoir lettre et approbation de votre curé ou de ses supérieurs* ».

Des sanctions pouvaient être prises à l'encontre des lépreux qui ne respectaient pas les règles établies : « *Se il y a aucun qui passe la croix sang congié, il sera semblablement VIII jours au pain et à l'eau* ».

Saint-Ladre accueillait des pensionnaires des deux sexes qui y trouvaient logement, nourriture et entretien en échange d'une certaine somme. Les conditions à remplir pour être admis étaient strictes. D'après les atours de 1414 et de 1435, il fallait être de la nation de Metz de par père et par mère et nés de légitime mariage. Dans une pièce du cartulaire de l'hôpital Saint-Nicolas, on indique ce que chaque lépreux devait donner et apporter en entrant ⁽³⁹⁾ :

à la maison de l'hôpital Saint-Nicolas	100 sols messins
à la maison de Saint-Ladre	22 sols messins
au curé de la maison Saint-Ladre	2 sols et 6 deniers
au chapelain de Saint-Ladre	12 deniers
au clerc de Saint-Ladre	6 deniers
pour le chœur de Saint-Ladre	12 deniers
pour le petit garçon	6 deniers
pour la demoiselle (chambrière) de Saint-Ladre	6 deniers
pour le portier de Saint-Ladre	6 deniers

Etaient également exigés « *ung lit tout estoffey et deux paires de robe bonne...* »

Une mise à l'écart systématique de la société

En cas de démerite, le lépreux pouvait être chassé. Nous ne pouvons qu'imparfaitement imaginer les conséquences qui s'abattaient sur l'individu reconnu lépreux. La séparation et la mise à l'écart de la société étaient systématiques. La cérémonie dite de séquestration du lépreux est, à cet égard, tout à fait significative et s'apparente à la cérémonie religieuse d'enterrement. Voilà le rituel utilisé pour séparer le lépreux du reste du monde, tel qu'il est rapporté dans le Tome II de l'*Histoire Générale de Metz par les Bénédictins* ⁽⁴⁰⁾. Le dimanche précédent, le curé annonce le service religieux en demandant aux fidèles « *d'y assister et de prier Dieu pour le malade... qui doit avoir son visage couvert...* ». Après la messe, le curé prend de la terre du cimetière et la met sur la tête du lépreux en disant « *mon ami, c'est signe que vous êtes mort quant au monde et pour ce ayez patience en vous. Cela fait, le curé avec la croix et l'eau benoiste le doibt mener en sa borde (= loge) en*

(39) H. KLIPFFEL, *Les paraiges messins. Etude sur la République messine du treizième au seizième siècle*, Metz, 1863.

(40) *Histoire générale de Metz par des religieux bénédictins*, T. II, p. 515-516.

manière de procession... » Cette procession n'est pas sans rappeler celle qui mène un défunt à sa dernière demeure. La suite du rituel montre à quel point, au Moyen Age, la religion pénètre en profondeur la vie quotidienne, puisque le curé fait connaître au lépreux le règlement de la léproserie. « *Puis le curé lui commande :*

- *Mon ami, gardez-vous d'entrer en maison nulle autre que en votre borde, ne de y coucher de nuit, et si ne devez entrer en moulin quelconque.*
- *Vous ne regarderez en puits ne en fontaines.*
- *Vous n'entrerez plus en nul jugement.*
- *Vous n'entrerez plus en l'église, tant comme on fera le service,*
- *et quand vous parlerez à aucune personne, vous yrez au dessous du vent. Semblablement quant vous rencontrerez aucune personne, vous vous mettrez au dessous du vent,*
- *et quand vous demanderez l'aumône, vous sonnerez votre tartelle ⁽⁴¹⁾.*
- *Vous n'yrez point loin de votre borde sans avoir vestu votre habillement de bon malade.*
- *Vous ne devez boire à autre vaisseau que au vostre, et ne puiserez en puits ne en fontaines, sinon ès vostres.*
- *Vous aurez toujours devant votre borde une escuelle fichée sur une petite croix de bois.*
- *Vous ne passerez point planche (pont) où il y ait appuyé sans avoir mis vos gants.*
- *... Donc le curé lui donne la bénédiction et le laisse ».*

La léproserie possédait sa propre administration ; de plus, les journaliers et tenanciers du ban de Saint-Ladre devaient, chaque année, accomplir un certain nombre de corvées pour la léproserie :

- *« corvée de charrue : charrier six journées, depuis le soleil levant jusqu'au soleil couchant, chacune année ⁽⁴²⁾,*
- *corvée de charoy : charrier, chaque année, un jour de grains pour ense-mencer,*
- *corvée au prez : choroyer, chacune année, un char de foin et le mener en la grange de la Cour Saint-Ladre,*
- *corvée à la vigne : les menants et portériens du ban de Saint-Ladre doivent, chacun an, au mois de mars, la crouée labourer la vigne dudit hospital, icelle glissante joignant la dite maison et cour de Saint-Ladre ».*

Un établissement prospère

La léproserie est à la tête d'un patrimoine qui ne cesse de croître, comme en témoigne la liste des donations dont elle bénéficie en un siècle, de 1160 à 1262. Quarante-six donations sont faites en sa faveur, situées lorsqu'il s'agit de terres dans l'ensemble du Pays Messin : Fleury, Magny, Plappeville, Many, Scy, Lessy, Ancy, Cuvry, Montigny, Noisseville, et même au-delà : Ham, Vic.

(41) *Tartelle* : « instrument dont se servent les enfants pour annoncer l'office le jour du Vendredi-Saint ».

(42) Archives Hôpital Saint-Nicolas, D 183.

Ces donations sont fort diverses ; elles consistent en biens fonciers mais aussi en rentes. L'un des premiers administrateurs de Saint-Ladre, Litaldus, un laïc, fut parmi les bienfaiteurs les plus généreux vers 1160.

Au milieu du XVI^e siècle, le cadre économique général du territoire est fixé pour plusieurs siècles. Ce qui frappe, c'est que le territoire actuel de Montigny ne correspond pas au schéma classique de l'organisation de l'espace. La communauté villageoise n'existe pas. Ici, l'espace possède plusieurs pôles économiques sans relations précises, le seul lien étant en fait assuré par la grande ville voisine : l'évêque et les abbayes « gouvernent » le territoire dans un premier temps, mais, peu à peu, la bourgeoisie messine prend le relais aux XIV^e-XV^e siècles : qu'elle soit laïque ou religieuse, la propriété du sol est majoritairement aux mains « des gens de Metz ».

La toponymie

Vers le milieu du XVI^e siècle, la plupart des toponymes des lieux habités sont définitifs ; le moment paraît donc venu d'étudier leur évolution. Nous nous attarderons un peu plus longuement sur les origines du toponyme « Montigny », après avoir indiqué l'évolution du nom des différents lieux de peuplement.

L'ouvrage de BOUTEILLER nous permet une bonne approche de la question jusqu'au milieu du XIX^e siècle : à côté de chaque toponyme, la source où celui-ci a été puisé est indiquée⁽⁴³⁾.

L'orthographe du nom des quatre fermes qui occupent le territoire dès le Moyen Âge a varié au cours des siècles.

La Grange d'Agneau

<i>La graigne d'Aygnel, d'Aynelz</i>	XV ^e	Chronique de Philippe de VIGNEULLE.
<i>La graigne d'Aniel, d'Aniels</i>	XV ^e	Chronique de PRAILLON.
<i>La graigne Daniel</i>	1404	Liste des villages.
<i>La grange à Agnel</i>	1610	<i>Nova territorii Metensis descriptio</i> , auctore A. FABERT.
<i>Lagnel</i>	XVII ^e	Carte de BEAULIEU.
<i>Hagneau</i>	XVIII ^e	POUILLÉ de Metz.

La ferme de Blory

<i>Bloru</i>	1261	(Abbaye Saint-Vincent...)
<i>Bloruyt</i>	XV ^e	Chronique de PRAILLON.
<i>Bloruy</i>	XV ^e	Chronique de Jacomin HUSSON.
<i>Blorut</i>	1473	<i>Observations Séculaires</i> , par Paul FERRY, T. II, p. 29.
<i>Bloreus</i>	1479	Journal de Jean AUBRION.
<i>Blorus</i>	1490	Journal de Jean AUBRION.

(43) BOUTEILLER, *Dictionnaire topographique de l'ancien département de la Moselle*, 1874.

<i>La grange de Bloreus</i>	1512	Chronique de Philippe de VIGNEULLE.
<i>Bléri Bléry</i>	1553	<i>Siège de Metz</i> , par SALIGNAC.
<i>Blouruy</i>	XV ^e	Journal de Jean BAUCHEZ.
<i>La Gagnage de Blori au Sablon</i>	1612	Fonds de Malte.
<i>Blourys</i>	1681	
<i>Bloury</i>	1742	Fonds de Malte.

La Grange Le Mercier

<i>La Grainge lou Mercier</i>	1386	Abbaye Saint-Clément.
<i>La Grainge Le Mercy</i>	XV ^e	Chronique de Philippe de VIGNEULLE.
<i>La Grainge Lemerciers</i>	XV ^e	Chronique de PRAILLON.
<i>La Grainge Li Mercier</i>	1404	Liste des villages.
<i>La Grainge de Mercy</i>	1444	Chronique du doyen de Saint-Thiebaut.
<i>La Grainge au Mercier</i>	1553	<i>Siège de Metz</i> , par SALIGNAC.
<i>La Grange Mercier</i>	XVIII ^e	Carte CASSINI.

La Horgne au Sablon

<i>La Horgne au Savelon</i>	1365	Chronique du doyen de Saint-Thiebaut.
<i>La Horgne au Savelon</i>	1372	Chronique du doyen de Saint-Thiebaut.
<i>La Horgne du Savellon</i>	1404	Liste des villages.
<i>Horgne du Savillon</i>	XV ^e	Journal de Jacomin HUSSON.
<i>La Horgne aux Savellons</i>	1444	Chronique du doyen de Saint-Thiebaut.
<i>Le Chasteaux de la Horgne</i>	1553	<i>Siège de Metz</i> , par SALIGNAC.
<i>La Horgne au Sablon</i>	XVIII ^e	Carte de CASSINI.

En plus de ces fermes, nous avons vu que, dès le Moyen Age, Montigny compte un établissement non agricole destiné à recevoir les lépreux. Cette vocation se trouve inscrite dans le toponyme actuel : « *Saint-Ladre* ».

Saint-Ladre

<i>Les deux Saint-Laidre</i>	XV ^e	Chronique de PRAILLON.
<i>Saint-Laidre</i>	1441	(Rôle des dîmes de l'Abbaye de Saint-Arnould).
<i>La Malaidrierie</i>	1510	Philippe de VIGNEULLE.
<i>La Malaidrierie près Saint-Prieche</i>	1553	<i>Siège de Metz</i> , par SALIGNAC.
<i>L'église près Saint-Ladre au Sablon</i>	1640	Journal de Jean BAUCHEZ.
<i>Saint-Ladre près Montigny</i>	1681	Dénombrement du 27 juillet.

Les lieux dits qui précèdent dépendent de la paroisse Saint-Privat, qui possède jusqu'à ce jour le toponyme le plus ancien.

Saint-Privat

<i>Rivat, Riwata, Rirvata</i>	893	Abbaye de Prüm, déclaration de biens.
<i>Sanctus Privatus</i>	1128	Chapitre de la cathédrale.
<i>Les mailaides de Saint-Privé</i>	1339	Fonds de Malte.
<i>Saint-Privat</i>	XV ^e	Chronique de Jacomin HUSSON.
<i>Saint-Privax</i>	1436	Chronique du doyen de Saint-Thiebaut.
<i>Saint-Privay</i>	1440	Chronique du doyen de Saint-Thiebaut.
<i>Saint-Privés</i>	1474	Journal de Jean AUBRION.
<i>Saint-Privais-Saint-Privait</i>	1514	Philippe de VIGNEULLE.
<i>Saint-Privé</i>	1544	POUILLÉ de Metz.

Montigny-lès-Metz

<i>L'église Saint-Priech</i>	1553	<i>Siège de Metz</i> , par SALIGNAC.
<i>Saint-Privat lès Metz</i>	1578	POUILLÉ de Metz.
<i>Seigleville</i>	An II	de la République. Délibération du conseil général de la commune.

Venons-en enfin au nom même de notre commune.

Montigny

<i>Montigni</i>	1341	Abbaye Saint-Symphorien, liasse Montigny.
<i>Montigney devant Mes</i>	1404	Liste des villages.
<i>Montegney</i>	1444	Chronique du doyen de Saint-Thiebaut.
<i>Montigneyum</i>	1452	Coll. Saint-Thiebaut.
<i>Monteigni le Metz</i>	1552	Chronique de Metz Mimée.
<i>Montigny au Sablon devant Metz</i>	1648	Journal de Jean BAUCHEZ.
<i>Monteningen</i>	1916	Registre d'état civil.
<i>Montenich</i>	1940-1944.	

De l'origine du toponyme « Montigny-lès-Metz » : des hypothèses

« Montigny » ne présente pas une grande originalité sur le plan de la toponymie. En effet, une bonne cinquantaine de communes et nombre d'écarts portant le même nom ont pu être recensés, plus particulièrement dans la partie septentrionale de la France. Cependant, il s'agit ici de Montigny « lès-Metz », « devant Mes » pour reprendre l'expression du dénombrement de 1404 ; cette partie du toponyme est utilisée pour caractériser la position relative de ce qui ne constitue qu'un petit pôle de peuplement à proximité du grand centre économique : Metz (« lès » venant du latin *latus* = près).

Dans le descriptif de l'Abbaye de Prüm (dans l'Eifel), en date de 893, on trouve « *Montini-Montiniaco* ». La forme la plus ancienne du toponyme semble donc être « *Montiniacum* ». L'évolution du toponyme ne prête guère à contestation. Hormis les deux noms germaniques qui ont été utilisés pendant deux périodes très brèves (« *Monteningen* », de 1916 à 1918, et « *Montenich* », de 1940 à 1944) les terminaisons en « y », en passant par « *eium* » et « *ey* », apparaissent fort classiques. Là où les avis des spécialistes divergent, c'est sur la signification des toponymes. Cette signification prête bien souvent, encore à l'heure actuelle, à discussion. Aussi est-il apparu préférable de présenter les différentes explications possibles, laissant à chacun le soin de choisir l'hypothèse qui lui semble la plus satisfaisante.

Montigny est l'un des multiples noms de lieux — on en trouve près d'une centaine dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour de Metz — qui se terminent par le suffixe « y ». Chacun s'accorde sur le fait que ces toponymes, fort répandus dans le Pays Messin, remontent au suffixe « *acum* » ou « *acus* », lui-même dérivé, dans certains cas, du suffixe celte « *acos* », « *ac* ». En simplifiant quelque peu, les hypothèses que l'on peut formuler à propos de l'origine du nom « *Montigny* » peuvent être classées dans deux grandes familles : la première est celle qui privilégie le site : « *Mons* » « *Montania* » « *Montagne* » ; la seconde fait appel au nom d'un propriétaire qui, s'étant installé sur une partie du territoire de la commune actuelle, lui aurait laissé son nom.

Charles ABEL donne une explication à la fréquence du suffixe « *acum* », en le présentant comme une forme latinisée du terme celte « *iac* » : « ... chaque domaine

rural était entouré de ce que nous appelons « haie » et de ce que les Médiomatriques appelaient « iac »⁽⁴⁴⁾. Il en résulta que chaque propriété rustique prit le nom de « iac » ou enclos. Un grand nombre de ces exploitations furent organisées par les Médiomatriques autour de Divodurum ; ce sont les localités qui, de simples métairies, sont devenues des villages et qui portent des noms avec les finales « y » ou « ey », transformation française du mot « iac », latinisé en « iacum ».

Cette hypothèse est assez voisine de celle formulée par un grand nombre de spécialistes, qui prétendent que le suffixe « acum », dérivé du suffixe « acos », a servi, combiné avec des noms propres gaulois et romains, à créer un grand nombre de noms de lieux. Il est d'ailleurs tout à fait vraisemblable que ce mode de constitution des toponymes se soit perpétué après la chute de l'Empire romain d'Occident. Dans ce cas de figure, « Montigniacus » pourrait signifier « le domaine de Montinius ». Cette formule s'expliquerait par l'usage romain d'appeler fréquemment les implantations rurales du nom des propriétaires ; pour cela, au suffixe « acum » venait s'adjoindre le nom du possesseur du domaine ou du fondateur de la villa. Cette version peut paraître satisfaisante, mais nous ne possédons pas de trace de ce « Montinius ».

Une seconde série d'interprétations donne au « Mont » de Mont-igny un sens topographique et insiste sur le rôle de promontoire du territoire concerné, entre les vallées de la Moselle et de la Seille. Dans ce cas, l'évolution du toponyme pourrait être « Mons Ignis », « Mons Igniacus » et « Montiniacum » aurait pour signification « la propriété située sur une éminence ». « On est également autorisé à dire que le sol occupé par le village de Montigny, étant dans des conditions favorables pour procurer des eaux, dut aussi être habité à l'époque romaine ; des tuiles de cette époque semblent le confirmer en indiquant le nom de cette localité « Mons Igniacus »⁽⁴⁵⁾. Il est utile de se demander si ce « Mons Igniacus » correspond véritablement à « notre » Montigny ?

En réalité, à l'heure actuelle, aucun document historique connu ne permet de pencher davantage vers l'une ou vers l'autre des deux thèses en présence. Quoiqu'il en soit, l'évolution du toponyme présentée par LONGNON peut très bien convenir ici : *Montigniacus, Montignecus, Montigneius, Montigney, Montigny*. Si rien n'atteste formellement l'existence de Montigny avant le IX^e siècle, à défaut de certitude, on peut émettre une hypothèse vraisemblable. Une mise en valeur dès l'époque gallo-romaine des territoires situés à l'ouest de la voie romaine de Metz à Toul serait tout à fait probable et constituerait le symétrique naturel de l'activité économique qui existait autour des fermes de La Horgne et de Blory, du côté de la vallée de la Seille et autour de la ferme de Bradin, du côté de la vallée de la Moselle. La maison forte médiévale de Montigny fut-elle précédée par une villa gallo-romaine ? La question demeure en suspens, puisque à ce jour aucune trouvaille archéologique n'est venue confirmer l'existence d'une telle implantation. Mais pourquoi le toponyme « Montigny », comme un grand nombre des toponymes de la région messine, ne remonterait-il pas à l'époque gallo-romaine ?

(44) Charles ABEL, Les populations rurales de la Moselle avant les communes, *Mémoires de l'Académie Impériale de Metz*, 1863-1864.

(45) Victor SIMON, Notice sur le Sablon près Metz et sur les sépultures qui y ont été découvertes, 1848-1869, *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*.

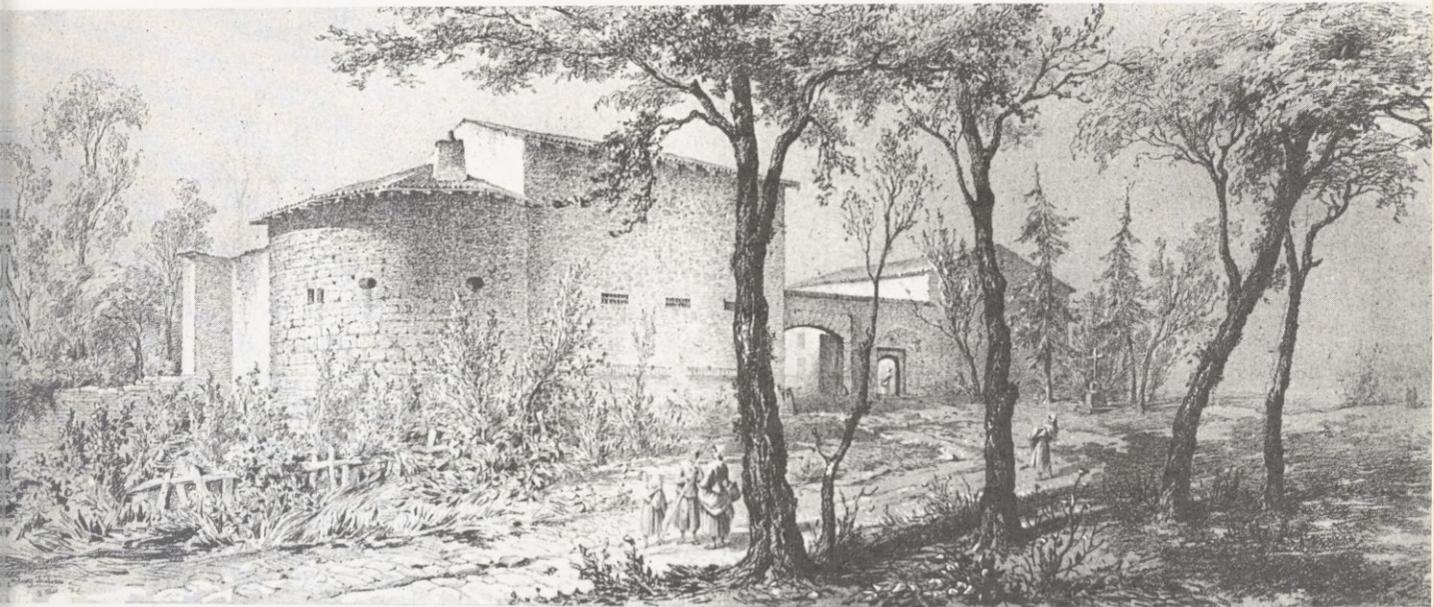
Il est évident que les données archéologiques sont fondamentales pour la connaissance de la préhistoire. Elles nous permettent de connaître les modes de vie, les techniques de production, les croyances et les coutumes des hommes de ces époques reculées. Les fouilles effectuées dans les sépultures, les habitations et les lieux de culte ont permis de découvrir de nombreux objets et structures qui témoignent de la complexité de la civilisation humaine.

En ce qui concerne la préhistoire, il est important de noter que les données archéologiques sont souvent fragmentaires et incomplètes. Cela est dû à la nature même de la préhistoire, qui est une science de l'incertain. Les découvertes sont souvent isolées et ne permettent pas toujours de reconstituer une image complète de la civilisation humaine. Cependant, malgré ces limitations, les données archéologiques restent une source précieuse d'information sur le passé de l'humanité.

Il est également important de souligner que la préhistoire est une science en constante évolution. Les nouvelles découvertes et les avancées technologiques permettent de réviser et d'affiner nos connaissances sur le passé. Les méthodes de datation, les techniques de fouille et les outils d'analyse ont tous évolué au fil du temps, ce qui a permis de faire de la préhistoire une discipline scientifique rigoureuse et fiable.

En conclusion, la préhistoire est une discipline essentielle pour comprendre l'origine et l'évolution de l'humanité. Elle nous permet de découvrir les racines de notre civilisation et de mieux appréhender le présent. Les données archéologiques, bien que fragmentaires, nous offrent une vision unique du passé et nous permettent de mieux comprendre les hommes de ces époques reculées.

Il est important de noter que la préhistoire est une science en constante évolution. Les nouvelles découvertes et les avancées technologiques permettent de réviser et d'affiner nos connaissances sur le passé. Les méthodes de datation, les techniques de fouille et les outils d'analyse ont tous évolué au fil du temps, ce qui a permis de faire de la préhistoire une discipline scientifique rigoureuse et fiable.



Le Pape Sixte connaît une vie religieuse assez tumultueuse, en relation avec la réforme protestante. Ces difficultés sont aggravées par la querelle qui se fait jour entre les catholiques de Saint-Privat et ceux du village de Montigny.

L'église du village de Montigny est érigée sous le règne de Louis XIII, sous la houlette des religieux bénédictins de l'abbaye de Saint-Amand de Valenciennes. Elle est consacrée à sainte Anne, patronne et haute protectrice de la paroisse de Montigny. Les plans anciens de cette église nous donnent une idée de son aspect extérieur et de son intérieur.

2

L'ÉMERGENCE DU VILLAGE
DE MONTIGNY
L'ÉPOQUE MODERNE
1552-1789

La ferme fortifiée de La Horgne.
Dessin de Migette, 1867.
Service photographique des Musées de Metz.

Nous avons vu précédemment combien, vers le milieu du xv^e siècle, au moment du rattachement de fait de Metz au royaume de France, les activités économiques sont dispersées sur l'espace qui correspond au territoire communal actuel. Un peu plus de deux siècles plus tard, la situation a singulièrement évolué. Quand débute la Révolution de 1789, les fermes isolées jouent toujours un rôle économique incontestable, mais il existe également un village de plusieurs centaines d'âmes qui concentre une grande partie de la vie économique et sociale.

Pendant ces quelque deux siècles et demi, l'ensemble du Pays Messin connaît une vie religieuse assez tumultueuse, en relation avec la réforme protestante. Ces difficultés sont accrues par la querelle qui se fait jour entre les catholiques de Saint-Privat et ceux du village de Montigny.

L'essor du village de Montigny est étroitement lié à celui du monastère Saint-Antoine de Padoue qui est créé en 1641. C'est sous la houlette des religieuses bénédictines, hautes, moyennes et basses justicières de la seigneurie de Montigny que le village se constitue progressivement autour du couvent. Les plaids annaux du xviii^e siècle nous campent une communauté villageoise tournée essentiellement, mais non exclusivement, vers l'agriculture.

Dans un premier temps, nous nous attacherons à présenter ce qui constitue les « écarts » par rapport au village. La vie religieuse qui connaît de nombreux rebondissements sera ensuite analysée, avant d'aborder une brève et délicate étude des seigneurs et des voués de Montigny. Nous serons ainsi amené à dresser un tableau du monastère de Montigny, étroitement imbriqué à la vie du village lui-même, village que nous essayerons de saisir dans sa vie quotidienne. Enfin, l'étude des cahiers de doléances nous permettra de broser la situation du village à la veille de la Révolution.

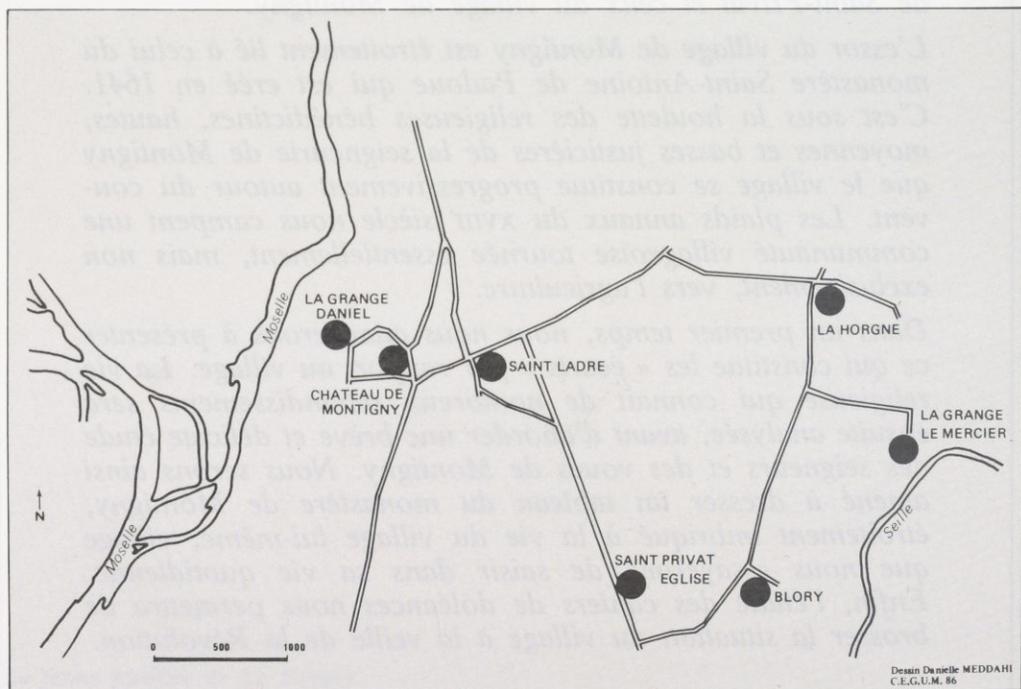
Les écarts : La Horgne, La Grange Le Mercier, La ferme de Blory, Saint-Privat, La Haute Saint-Ladre, La Grange aux Agneaux

Ils présentent individuellement des caractères propres, tant sur le plan économique que sur le plan de leurs relations avec le village de Montigny, mais ils offrent un point commun qui ne manque pas d'originalité, puisque tous ont, à des moments divers et pendant des durées plus ou moins longues, accueilli le culte protestant.

La Horgne : une position périphérique, source de contacts et de problèmes

La ferme change, à plusieurs reprises, de propriétaires

Le siège de 1552, en même temps que le prestige historique, apporte la ruine de la ferme. La reconstruction, relativement lente, est décidée par Emingarde, fille du propriétaire, Claude de GOURNAIX, et épouse du seigneur François de BARISEY et par Phléé DESCH, fille de Thierry de GOURNAIX, lui-même fils de Claude de GOURNAIX.



Montigny-lès-Metz, 1552. Un habitat dispersé.

Au milieu du XVII^e siècle (1655), un différend concernant la propriété de la ferme oppose Robert de LALLIER, sieur du Fayet, époux de Anne d'AUMALE, à Daniel MYNETTE, procureur de la Cour. David LE DUCHAT, bourgeois de la ville de Metz et seigneur voué de Montigny, est également concerné par cette affaire.

Un document des Archives départementales de la Moselle, daté de 1656, présente la Maison Forte de la Horgne, alors que Monsieur Charles de CHERISEY en est le seigneur. Elle consiste en :

- une pièce de vigne de 3 journaux,
- un jardin attenant au château, d'un demi-journal,
- des terres labourables, consistant en sept pièces qui totalisent 144,5 journaux,
- une pièce de prés de un jour et demi ⁽¹⁾.

L'espace mis en valeur apparaît donc moins vaste qu'au XV^e siècle.

Le 28 juillet 1681, une transaction est passée entre Messire Gabriel de LALLIER, seigneur de Fayet, et les enfants de Pierre de FLAVIGNY et de Marie LESPINGAL. Cette transaction concerne la moitié de la terre de La Horgne, qui appartient à dame Anne d'AUMALE, mère de Gabriel LALLIER. La vente concerne un « *donjon environné de fossé, la basse-court, jardins, vignes et terres labourables aux trois saisons, prés, cheneviers...* » Cet achat est réalisé pour une somme de 1 100 livres tournois. Par la suite, La Horgne est vendue à plusieurs reprises. En 1692, Charles PONTET en est le propriétaire. Elle figure dans l'« *Estat abrégé des pertes et dommages causés dans le pays messin, le 16 juin 1712, par le détachement de l'armée ennemie de Flandres commandée par le sieur GROVESTIN...* » ⁽²⁾.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la Guerre de succession d'Espagne (1701-1713). Une partie des bâtiments est incendiée. L'étable est annoncée comme pouvant loger quinze vaches. Quatre charrues ont disparu également dans l'incendie. Ces informations confirment l'existence d'un train de culture de belle taille.

En 1770, Théodore Jean François JOBAL, chevalier de Pagny, vend la terre et seigneurie de La Horgne, parce qu'il réside à Valenciennes et ne peut mener une bonne gestion de ses biens. Il tient cette terre de son père, François JOBAL. La seigneurie est acquise par Charles LE GOULLON de CHAMPEL, procureur général au Parlement de Metz et son épouse, Marguerite JEOFFROY, pour une somme de 61 000 livres. Le laboureur Jacques CHAMPIGNEULLE en assure l'exploitation (fermier).

Dans les années 1780 et jusqu'à la Révolution, François DIDIER, marquis d'Ourches et de Tantonville, est seigneur du lieu.

La vaine pâture, source de nombreuses difficultés

Dans la composition de 1656, on peut noter la faible étendue des espaces en prés : 1,5 journal. Cette faible étendue permet d'expliquer les nombreux conflits qui se sont produits à propos des pâturages et plus particulièrement de la vaine pâture. Les occupants de La Horgne s'attachent en effet énergiquement à faire respecter ce qu'ils considèrent comme un droit.

En juillet 1692, un différend éclate entre Charles PONTET, seigneur de La Horgne et le propriétaire de La Grange Le Mercier à propos de l'autorisation de

(1) A.D. Moselle, 1E 148.

(2) Bibliothèque Municipale, ms 918.

passage sur la « grande courvée » de La Grange Le Mercier par les animaux de La Horgne qui se dirigent vers les grands et petits pâturages de la Seille.

En octobre de la même année, une sentence est rendue en faveur de Charles PONTET face aux habitants de la communauté de Magny, qui voulaient lui interdire la vaine pâture sur le ban de Saint-Clément.

Les sources de conflits devaient se multiplier après un édit royal de 1762 qui porte règlement pour la clôture des terres, prés, champs et héritages situés dans les Trois-Evêchés, avec abolition du parcours de village à village. Voici un passage de cet édit qui met à mal quelques pratiques communautaires traditionnelles : « important... de mettre de justes bornes aux droits de parcours ou de vaine pâture, qui, tels qu'ils sont usités, formeront toujours le plus grand obstacle à l'amélioration des terres et à la possibilité d'élever des bestiaux de bonne espèce... » Le même édit affirmait également la volonté de « rendre aux particuliers la liberté naturelle de jouir de leurs possessions » ⁽³⁾.

En décembre 1780, la tentative de mise en application de cet édit par les habitants de la communauté du Sablon débouche sur des difficultés avec la communauté de Magny et le propriétaire de La Horgne.

En novembre 1781, Jacques CHAMPIGNEULLES, laboureur à La Horgne, s'oppose aux habitants du Sablon, qui ferment leur territoire à ses chevaux, notamment sur le pâturage le long de la Seille.

GERDOLLE, dans son article, énumère les familles qui possèdent successivement La Horgne du milieu du XVI^e siècle à 1789 :

- 1552 : famille de GOURNAY,
- 1578 : famille de BARRIZY,
- 1610 : famille d'AUMAËLE de CHIGNOLLES,
- 1639 : FLAVIGNY LE DUCHAT,
- 1692 : famille LE PONTET,
- 1750 : famille de JOBAL,
- 1791 : famille d'OURCHES (en fait dès les années 1780) ⁽⁴⁾.

La ferme voisine de La Horgne, La Grange Le Mercier, connaît également de nombreux propriétaires.

La Grange Le Mercier : un monument historique qui date d'avant la Révolution.

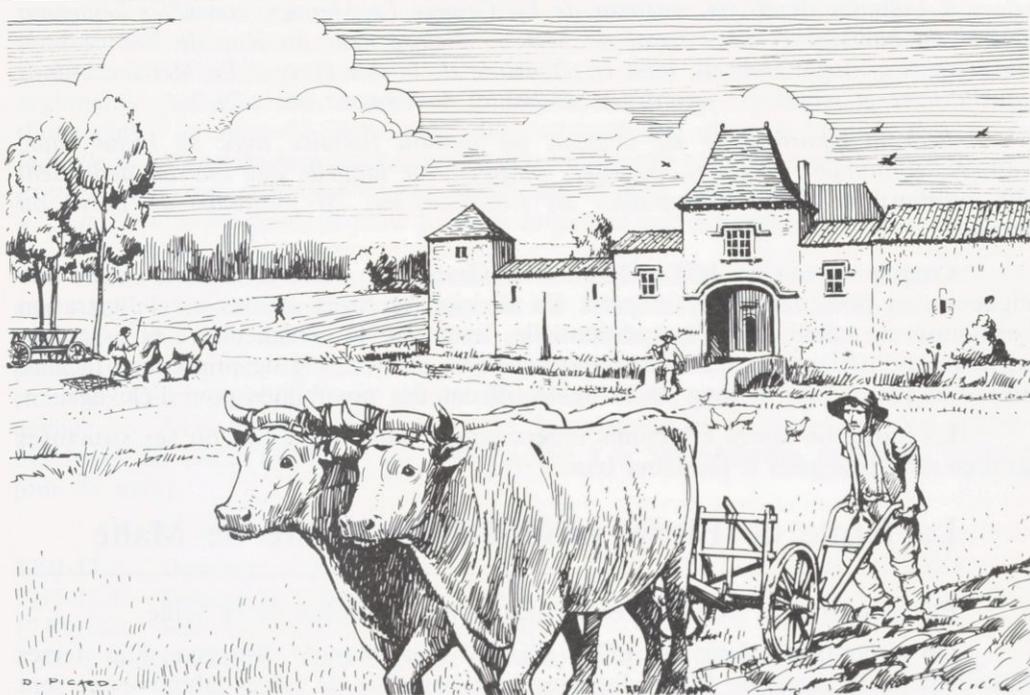
Les familles propriétaires

durant le XVI^e siècle : famille de GOURNAY,

- 1590 : famille de BOUTILLAC,
- 1600 : famille STREIF von LAUENSTEIN,
- 1681 : famille DE BLAIR,
- 1721 : famille d'AUBURTIN,
- 1732 à 1791 : famille DUMOULIN.

(3) A.D. Moselle, 1E 147.

(4) GERDOLLE, *Jahrbuch der...* 1906.



La Grange Le Mercier. Labourage et pâture sont les deux mamelles de la France...

A travers les deux exemples de La Horgne et de La Grange Le Mercier, nous voyons comment la propriété foncière dans les villages autour de Metz passe peu à peu des mains des grandes familles « messines » à celles des familles venues de « l'extérieur », notamment en relation avec l'arrivée d'un personnel administratif « français » (1633 : création du Parlement de Metz).

Un véritable monument historique qui ne peut laisser le promeneur indifférent

Si le passé de cette grange apparaît moins prestigieux que celui de La Horgne, il n'en offre pas moins un grand intérêt, puisque La Grange Le Mercier est un des rares « monuments historiques » visibles datant d'avant la Révolution. Nul ne peut rester insensible au charme de cette bâtisse d'un autre âge, parfaitement conservée, et centre de la seule exploitation agricole du territoire communal.

Nous connaissons l'état de la ferme au XVII^e siècle grâce au dénombrement effectué par Armand de BLAIR, seigneur de La Grange Le Mercier, le 30 juin 1681⁽⁵⁾. « L'aveu et dénombrement » est une promesse de fidélité solennellement faite par le vassal à son seigneur ; le plus grand nombre de ces actes a été fourni au XVII^e siècle à la demande du roi de France. Voici quelques passages, relevés dans ce dénombrement de 1681 :

(5) A.D., Moselle, B 2369.

« Armande de BLAIR, seigneur de La Grange Le Mercier, conseiller lieutenant général au bailliage et siège royal de Metz... déclare tenir du Roy de France mon souverain seigneur le château, terre et seigneurie de la dite Grange Le Mercier... dans laquelle terre et seigneurie j'ay droict de haute, moienne et basse justice...

Item m'appartient le dit château ou maison fossoiée avec sa basse cour, grainges, colombier, bergeries, pastures, vergers... de laquelle dite maison dépendent 250 journaux de terres labourables en trois saisons, 20 journaux de preys ou environ... »

Comme sa voisine de La Horgne, La Grange Le Mercier constitue donc une seigneurie et possède un ban séparé. La division en trois saisons est l'illustration d'une mise en valeur agricole traditionnelle, basée sur la céréaliculture et organisée sur la rotation triennale des terres labourées (blé d'hiver, blé de printemps, jachère nue). Les prés situés le long de la Seille offrent des possibilités pour l'élevage.

La ferme de Blory est moins indépendante dans la mesure où ses structures agraires sont intégrées à plusieurs bans.

La ferme de Blory, propriété de l'ordre de Malte

Elle constitue le troisième écart tourné vers la vallée de la Seille.

Un arpentage, daté de 1571, effectué par Mangin ROUSSEL, des terres dépendant de la cense de Blory distingue huit parcelles de terres labourées et sept de prés⁽⁶⁾.

Un dénombrement de janvier 1682, dressé par Jean Baptiste LE MARINIER de CAUX, chevalier de l'ordre de Malte, nous apporte davantage de précisions⁽⁷⁾ : « ... le dit seigneur a une pièce de pré au ban de Montigny contenant quatre jours et demi et une autre pièce de pré au dit ban un demi jour et trois verges. Une pièce de terre size au ban de Montigny contenant sept quarterons, une autre pièce de terre au dit lieu contenant trois quarterons soixante-quatre verges. Le dit seigneur commandeur a une maison franche appelée Blory dans le finage de Saint-Clément, la Justice duquel ban n'a aucune puissance d'exécution et la dite maison franche elle contient les fossés et dépendances y compris cinq quarterons et demi et consiste chambre basse et haute, colombier, granges et autres commodités pour y loger bétail. Toutes les pièces de terre tant arrables que prés, pasturaux, chenevières compris l'enclos de la dite maison avec ses fossés contiennent quatre-vingt et quinze jours ».

Cet écart ne possède donc pas de ban séparé et sa superficie est plus faible que celle des deux fermes précédentes.

Une sentence du 4 septembre 1574, malgré l'opposition du représentant de l'ordre de Malte, maintient les religieux de l'Abbaye de Saint-Clément dans leur droit de lever la dîme sur les terres dépendant de la ferme de Blory.

Sur le plan agricole, les exploitants de la ferme de Blory se heurtent aux mêmes problèmes que ceux de La Horgne et de La Grange Le Mercier, en ce qui concerne le droit de vaine pâture sur le ban de Saint-Clément, au Sablon. Jean HENNEQUIN, fermier de Blory en 1777, s'étonne de l'interdiction de « vain pâturer »

(6) A.D., Moselle, H 4626.

(7) A.D., Moselle, B 2373.